





Contrat d'objectifs 2012 – 2014

État / Office national de la chasse et de la faune sauvage







L'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
Établissement public expert de référence
en matière de gestion durable
de la faune sauvage et de ses habitats.

Le Contrat d'objectifs 20**12**-20**14** de l'ONCFS avec l'État a été signé à Paris

le 13 FEV. 2012 par

La ministre de l'Écologie,
du Développement durable,
des Transports et du Logement

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation,
de la Pêche, de la Ruralité
et de l'Aménagement du territoire

Bruno LE MAIRE

Le président du conseil d'administration
de l'Office national de la chasse
et de la faune sauvage

Henri SABAROT

Le directeur général
de l'Office national de la chasse
et de la faune sauvage

Jean-Pierre POLY

Sommaire

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage : son **identité** et ses **activités**

Créé en 1972, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) est un établissement public sous double tutelle du ministère chargé de l'Environnement et du ministère chargé de l'Agriculture. Par ses compétences et son réseau territorial, il est aujourd'hui au cœur du service public de la nature en France.

Ses missions sont définies par l'article L.421-1 du code de l'environnement et correspondent à 4 grandes activités opérationnelles :
- la police de la chasse et de la nature ainsi que la surveillance des territoires ;
- les études, la recherche et les expérimentations sur la faune sauvage et ses habitats ;
- la mise à disposition d'expertise et d'appui technique à l'État, y compris l'organisation de l'examen et la délivrance du permis de chasser ;
- le conseil et la mise en œuvre d'actions de développement pour la promotion d'une chasse contribuant à la gestion durable des territoires ruraux et de la biodiversité.

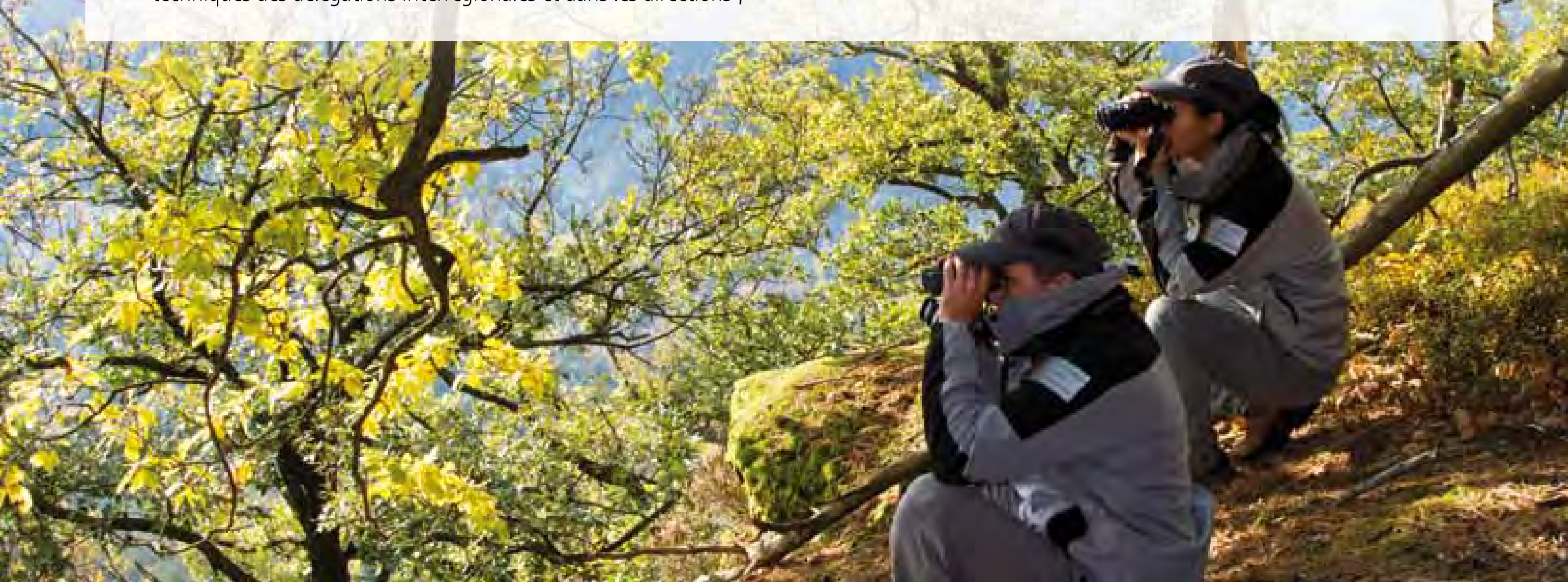
La mise en œuvre des missions de l'ONCFS est encadrée par le présent document, troisième Contrat d'objectifs triennal établi entre l'Établissement et ses deux ministères de tutelle.

L'ONCFS en 2011, Établissement de 1 706 personnes présentes sur l'ensemble du territoire au service de la protection de la biodiversité et de la gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats, est composé :
- d'agents techniques de l'environnement, commissionnés par le ministre chargé du développement durable et assermentés auprès des tribunaux, affectés dans les services départementaux métropolitains et d'outre-mer ;
- de techniciens de l'environnement, également commissionnés et assermentés, qui encadrent ces services ;
- de techniciens de l'environnement affectés dans les cellules techniques des délégations interrégionales et dans les directions ;
- d'ingénieurs dans les directions, dans les centres nationaux d'études et de recherche appliquée (CNERA) et dans les cellules techniques des délégations interrégionales ;
- de personnels administratifs ;
- d'inspecteurs du permis de chasser ;
- d'ouvriers ;
- d'emplois non permanents (agents d'entretien, occasionnels, vacataires horaires, contrats aidés...).

Organisation de l'Établissement
- **échelon national** : la direction générale, 3 directions opérationnelles (Police, Études et recherche, Actions territoriales), 3 directions fonctionnelles (Ressources humaines, Finances, Systèmes d'information) et l'agence comptable ;
- **échelon territorial** : 10 délégations interrégionales, 90 services départementaux ou interdépartementaux, 20 brigades mobiles d'intervention et 12 stations d'études.

Un conseil d'administration de 22 membres :
- 4 représentants de l'État ;
- 9 représentants des associations de chasseurs ;
- 2 personnalités qualifiées dans le domaine de la faune sauvage et de la protection de la nature ;
- 2 représentants d'organismes de protection de la nature ;
- 2 représentants du personnel ;
- 2 représentants d'organismes socioprofessionnels agricoles et forestiers ;
- 1 représentant d'organisations de propriétaires ruraux.

Un conseil scientifique de 12 membres :
- 10 personnalités du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur compétentes en matière de protection de la nature et de préservation de la faune sauvage, nommées par le ministre chargé de l'Écologie ;
- 2 spécialistes issus de l'Établissement.



Bilan du Contrat d'**objectifs** 20**09**-20**11**

Le Contrat d'objectifs entre l'ONCFS et l'État pour la période 2009-2011 se présentait selon **5 axes stratégiques**, 21 objectifs et 62 actions.

L'axe 1 « Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité » a constitué une priorité de premier rang pour l'Établissement, dans le sillage du Grenelle de l'environnement.
Pour cela l'ONCFS a œuvré :

- en développant ses missions de police de l'environnement en faveur de la protection de la faune sauvage et de ses habitats, avec la constatation de plus de 5 000 infractions en 2009 et 7 000 en 2010 ;
- en participant à l'élaboration de plusieurs plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, comme ceux relatifs au grand tétras, à l'ours et au grand hamster ;
- en apportant son appui technique et son expertise en matière de lutte contre les espèces animales invasives, avec la rédaction de 12 rapports d'expertises en 2009 et 22 en 2010 ;
- en participant à la gestion des espaces protégés avec la définition et la mise en œuvre des modalités de gestion de 31 territoires correspondant à 62 000 hectares ;
- et en renforçant ses activités de protection de la biodiversité dans les territoires d'outre-mer, notamment par une participation à cinq plans nationaux d'actions relatifs aux tortues marines, à l'iguane des petites Antilles et au lézard de la Réunion.

L'axe 2 « Mieux connaître la faune sauvage et ses habitats » a conduit l'Établissement à poursuivre sa mission de développement des connaissances sur la faune sauvage à travers des travaux d'études et de recherche qui ont renforcé sa reconnaissance internationale. Les recherches finalisées et les expérimentations menées par les Centres nationaux d'études et de recherche appliquées (CNERA) de l'ONCFS, avec le concours des délégations interrégionales et des services départementaux, ont permis :

- d'appréhender le fonctionnement des espèces chassées et de certaines espèces protégées afin de disposer des données scientifiques nécessaires à l'élaboration d'outils de gestion des populations et de leurs habitats. Dans ce domaine, les travaux ont été conduits en partenariat avec de nombreux organismes scientifiques français et étrangers, notamment sous la forme de conventions de recherche avec le CNRS, les laboratoires universitaires, le CEMAGREF, l'INRA et les écoles nationales vétérinaires. En 2009 et 2010, plus de 70 partenariats donnant lieu à publication ont été conclus ;
- de suivre, aux niveaux national et régional, l'état de conservation de 111 espèces chassées et non chassées, à travers 12 réseaux nationaux d'observation et la mobilisation de 3 000 correspondants ;
- d'assurer, par l'animation du réseau SAGIR, le suivi sanitaire de la faune sauvage, en apportant une expertise et un appui technique relatifs à l'épidémiologie des maladies, en particulier celles se situant à l'interface entre les animaux domestiques et l'homme. Sur la période 2009-2010, douze pathologies ont fait l'objet d'une veille active, parmi lesquelles il faut mentionner la peste porcine classique du sanglier, la tuberculose bovine-ongulés sauvages, l'*influenza* aviaire des oiseaux sauvages, la fièvre catarrhale ovine pour les ruminants sauvages, la trichine pour le sanglier et le renard ainsi que l'*European Brown Hare Syndrom* (EBHS) pour le lièvre d'Europe ;
- et enfin de vulgariser les résultats obtenus auprès des gestionnaires, chercheurs et naturalistes. En 2009 et 2010, l'ONCFS a réalisé plus de 180 publications scientifiques et techniques par an.

En application de l'**axe 3 « Contribuer à faire progresser la chasse selon les principes du développement durable »**, l'ONCFS a conduit de nombreuses actions ancrées territorialement conduisant à :

- la définition de modalités de gestion des territoires concourant à l'équilibre des écosystèmes et à la gestion durable des espèces chassables et permettant un développement harmonieux avec les activités agricoles et forestières. Sur la période 2009-2010, sept outils de gestion ont été mis au point, dont les principaux sont relatifs à la gestion des prés-salés en baie du Mont Saint-Michel pour l'avifaune migratrice, à la modélisation démographique comme outil d'aide à la gestion du sanglier, à l'échantillonnage de la masse corporelle du chevreuil et au diagnostic des habitats de reproduction du tétras-lyre ;
- l'application des règles relatives à l'accès et à l'exercice de la chasse ainsi qu'à la lutte contre le braconnage. En la matière, le nombre d'infractions relevé, d'environ 9 000 par an, est resté stable ;
- la mise en place d'une politique de sécurité rassurante pour les chasseurs et les non-chasseurs, qui a permis de limiter le nombre d'accidents de chasse mortels (inférieur à 20 sur la période 2009-2010) ;
- l'organisation des épreuves simplifiées et à la délivrance des titres du permis de chasser en améliorant l'efficacité des procédures. Grâce aux efforts fournis, le taux de réussite à l'examen du permis de chasser s'est maintenu à un bon niveau (88 % aux épreuves théoriques et 79 % aux épreuves pratiques) ;
- l'offre d'expertise auprès des gestionnaires de territoires, par la mise en place de trois « pôles de compétences thématiques » créés sur la période 2009-2011 sur les thèmes du bocage, des étangs continentaux et des milieux méditerranéens ;
- l'appui au MEDDTL, notamment pour le suivi du Plan national de maîtrise du sanglier et au sein du GEOC pour la définition des dates de chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau.

L'axe 4 « Accompagner l'aménagement et le développement des territoires » a constitué pour l'Établissement à une mission nouvelle dans laquelle il s'est investi avec de nombreux partenaires. L'intervention de l'ONCFS aux côtés des chasseurs, des agriculteurs, des forestiers et des associations de protection de la nature a contribué à mettre en œuvre des politiques innovantes d'aménagement des territoires ruraux, favorables à la sauvegarde de leur biodiversité. Cette série d'actions a été conduite sur les espaces agricoles par la construction de références techniques favorables à la faune et par le déploiement du réseau Agrifaune, qui est en pleine expansion et qui couvre désormais 75 % du territoire national. En 2010, 68 départements avaient signé une convention locale de partenariat et la base de données Agrifaune regroupait 102 exploitants agricoles.

Le dernier axe stratégique « Contribuer à la modernisation du service public de l'environnement » a décliné les modalités selon lesquelles l'ONCFS a appliqué les instructions des pouvoirs publics en matière de Révision générale des politiques publiques (RGPP – mesure 148) et de performance environnementale, par une gestion adaptée de ses effectifs et une modernisation de son organisation. Afin de renforcer l'efficacité de la police de l'environnement, le rapprochement et la mutualisation des moyens des services départementaux de l'ONCFS et de l'ONEMA ont donné lieu à une expérimentation dans 13 départements en 2010. Les conclusions favorables de cette expérimentation ont permis de généraliser le dispositif sur l'ensemble du territoire national à compter de 2011. Pour améliorer l'adéquation entre l'évolution de ses missions et l'organisation de ses services, l'ONCFS a mis en place plusieurs outils, notamment la gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et le partage des connaissances. Cette réflexion s'est concrétisée par l'organisation d'un séminaire « transfert du savoir » qui a permis d'identifier les risques de perte de connaissances, d'inciter les seniors à partager leurs savoirs en favorisant les échanges et l'enrichissement mutuel. Un répertoire des métiers de l'Établissement a été créé.

Contexte d'élaboration du Contrat d'**objectifs** 20**12**-20**14**

Ce troisième Contrat d'objectifs se place dans un contexte nouveau, marqué notamment par :

- La montée en puissance des préoccupations et des attentes environnementales de la société et la refonte des politiques publiques environnementales avec la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et l'adoption d'une nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour la période 2011-2020.

- Une exigence de maîtrise des dépenses publiques alors que les politiques environnementales se déclarent plus ambitieuses : en application des mesures décidées par l'État, l'ONCFS devra réduire ses effectifs de 1,5 % par an et ses dépenses de fonctionnement de 10 % sur la période 2011-2013.

- La poursuite de la construction de relations sereines et constructives avec le monde de la chasse et l'ensemble des acteurs de l'environnement.

- L'évolution du contexte institutionnel, avec notamment la généralisation du rapprochement des polices de l'environnement dans les conditions dictées par les conclusions de l'expérimentation conduite au titre de la Révision générale des politiques publiques (mesure 148) et les réflexions engagées par les pouvoirs publics sur une nouvelle gouvernance adaptée à la gestion durable des écosystèmes.

Dans la continuité du contrat précédent, mais avec de nouvelles contraintes sur le plan budgétaire, ce contrat de troisième génération amènera l'ONCFS, tout en poursuivant sa démarche de qualité au sein du service public de l'environnement, non seulement à dégager des priorités opérationnelles mais plus encore à opérer des choix en recherchant, avec une volonté d'optimisation, l'adéquation entre les moyens humains et financiers disponibles et les missions à conduire, au service des enjeux environnementaux et territoriaux majeurs et des obligations réglementaires nationales ou internationales.

La préparation du contrat a été conduite dans un esprit participatif, tant en interne au niveau des services et du conseil d'administration que vis-à-vis de nos partenaires extérieurs dont les contributions ont été nombreuses et enrichissantes.

Organisé selon 4 grands axes stratégiques, regroupant 14 enjeux et 43 objectifs opérationnels, ce Contrat d'objectifs :

- scellera les engagements que passe l'ONCFS avec ses autorités de tutelle, en répondant aux attentes des pouvoirs publics, de nos partenaires et de la société ;
- constituera un outil de pilotage stratégique, feuille de route de la gouvernance de l'Établissement ;
- développera la culture du résultat, dans la perspective d'une amélioration de la qualité du service rendu ;
- donnera de la transparence aux programmes, en facilitera le rapportage et en améliorera l'appropriation par les agents de terrain, grâce à l'établissement en interne de fiches comportant un mode d'emploi opérationnel pour une meilleure mise en œuvre et un meilleur suivi.

Axes stratégiques du Contrat d'**objectifs** 20**12**-20**14** déclinés en objectifs opérationnels

Fort de ses compétences très complémentaires en matière de police, de recherche, de conseil et de développement, l'ONCFS a l'ambition d'être – grâce à une organisation territoriale lui permettant d'intervenir au plus près des enjeux de terrain – l'un des établissements publics de référence en matière de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats :

- en travaillant à la sauvegarde de la biodiversité dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale 2011-2020, par la poursuite de l'effort d'amélioration des connaissances, de production de données et de communication qui accorde une priorité marquée aux espèces et aux territoires remarquables à haute valeur patrimoniale et à ceux qui font débat ;
- en renforçant l'expertise sur les milieux ordinaires agricoles et forestiers, par la production de références techniques favorables à la faune et la promotion de démarches exemplaires contribuant à l'équilibre forêt-gibier, mieux valorisées et diffusées ;
- en consolidant les missions de police de la nature, priorité de la circulaire de novembre 2010 ;
- en contribuant à la reconnaissance de la chasse comme activité participant pleinement à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des espèces de faune sauvage dans leurs milieux ;
- en travaillant à l'émergence de projets transversaux ancrés dans les territoires qui répondent à des enjeux nationaux ou régionaux importants en matière de faune sauvage ;
- en participant au développement d'une nouvelle gouvernance pour la gestion durable des espèces et des habitats ;
- et en améliorant le service rendu par une organisation et un management qui valorisent les ressources humaines de l'Établissement.

Dans l'esprit du Grenelle de l'environnement qui a instauré de nouveaux processus de décision, l'ONCFS a l'ambition de rester un Établissement privilégié de dialogue, de conciliation et de collaboration entre chasseurs, défenseurs de la nature, agriculteurs et forestiers. À la demande des ministères de tutelle, un accord de partenariat entre l'ONCFS et la Fédération nationale des chasseurs a été établi, dans le respect des compétences et prérogatives de chacun. Cet accord, qui formalise les principes d'un travail plus collaboratif entre l'Établissement et le monde fédéral, s'inscrit pleinement dans une politique d'ouverture qui a déjà amené l'ONCFS à établir et à renouveler de nombreux engagements avec ses partenaires du secteur public ou associatif.

4 grands axes stratégiques, 14 enjeux, 43 objectifs opérationnels

Axe stratégique 1 Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité
Axe stratégique 2 Améliorer la connaissance pour une expertise solide en matière de faune sauvage
Axe stratégique 3 Conforter la chasse comme élément essentiel de gestion durable de la nature et des territoires
Axe stratégique 4 Poursuivre la construction d'un service public de l'écologie et du développement durable moderne et efficace

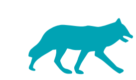
Les activités

Activité 1 Police de la chasse et de la nature
Activité 2 Études, recherche et expérimentations
Activité 3 Expertise et appui technique à l'État
Activité 4 Conseil et développement
Activité 5 Soutien et management

1










Axe stratégique 1

Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité

La préservation de la biodiversité constitue l'un des enjeux phare du Grenelle de l'environnement. Une nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) a été adoptée pour la période 2011-2020. Elle représente une déclinaison majeure de la stratégie nationale de développement durable et l'application pour la France de la convention internationale sur la diversité biologique. Dès son entrée en vigueur en 2011, l'ONCFS a adhéré à la SNB et le présent Contrat d'objectifs constitue la traduction de cet engagement.

Dans son action en faveur de la biodiversité, l'ONCFS développera ses missions tant en métropole qu'en outre-mer où il conduit depuis de nombreuses années un travail pionnier. Il poursuivra son action de police au service de l'application du droit de l'environnement, et en particulier de la directive européenne habitats-faune-flore et de la directive européenne oiseaux. Son capital d'expériences et ses connaissances en matière de faune sauvage le conduiront à apporter un concours actif à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions en faveur des espèces protégées, à l'établissement des programmes de suivi, d'étude et de gestion des espèces animales envahissantes ainsi qu'à la restauration des continuités écologiques de la trame verte et bleue.

Gestionnaire d'espaces protégés, dont certains sont intégrés au réseau Natura 2000, l'Office confortera son travail pédagogique pour l'application de règles de gestion favorables à la biodiversité partagées par tous et contribuera aux objectifs de la stratégie de création des aires protégées sur le territoire terrestre métropolitain.

STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

© ONCFS/P. Avignon.

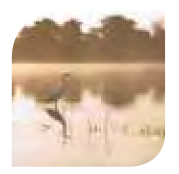
Enjeu 1

Encourager une **gestion concertée** des **espèces menacées** dans leurs milieux

Le maintien de la diversité des espèces, en consacrant un effort particulier à celles dont la survie est menacée à court et moyen termes, constitue l'un des objectifs majeurs de la Stratégie nationale pour la biodiversité pour la période 2011-2020. L'ONCFS contribuera à l'effort pour l'amélioration de l'état de conservation des espèces en danger par une participation active à la mise en place des plans nationaux d'actions concernant les mammifères et les oiseaux.

Une politique d'aménagement du territoire respectueuse de l'environnement impose d'éviter la destruction des habitats d'espèces protégées, de réduire l'impact des travaux d'aménagements sur les milieux abritant la faune sauvage et de développer des habitats favorables en compensation des espaces utilisés pour les infrastructures ou aménagements. Au service de cette ambition et dans son domaine de compétence relatif aux mammifères, aux oiseaux et à leurs habitats, l'ONCFS apportera son appui et son expertise à l'État dans la mise en place de la nouvelle doctrine « Éviter-Réduire-Compenser », tant au plan national qu'au niveau régional.





Objectif 1



Contribuer à la mise en œuvre des actions de restauration des espèces menacées

- Assistance à maîtrise d'ouvrage (MEDDTL, DREAL), animation, appui technique et expertise scientifique :
  - pour les plans nationaux d'actions relatifs au loup (portage du poste de secrétaire technique), à l'ours, au hamster et au vison d'Europe ;
  - dans le cadre des actions spécifiques relatives au lynx ;
  - pour la mise en œuvre de la stratégie nationale en faveur du grand tétras et pour le plan d'action régional sur le tétras-lyre.
- Participation ciblée à certaines actions techniques (suivi de populations, coordination des actions de surveillance épidémiologique et toxicologique…) :
  - définie dans les plans nationaux d'actions existants pour l'ONCFS ;
  - résultant de réponses à des appels d'offres ou à des appels à projets pour ce qui concerne les nouveaux plans relatifs aux mammifères et aux oiseaux.

Objectif 2



Contribuer à la définition des mesures d'évitement, de réduction d'impact ou de compensation des projets d'aménagement

- Au niveau national, appui technique au MEDDTL pour la définition des lignes directrices de la doctrine « Éviter-Réduire-Compenser », en s'appuyant sur les connaissances acquises grâce aux travaux de recherche de l'Établissement relatifs aux espèces protégées.

- Au niveau local, et pour des projets d'aménagements portant atteinte à l'environnement, en réservant ses interventions aux espèces de faune protégées (mammifères et oiseaux) sur lesquelles il a des compétences particulières :
  - appui technique aux services de l'État lors des procédures d'autorisation des aménagements, afin que les enjeux liés à la protection de la faune sauvage et de ses habitats soient pris en compte en amont ;
  - en réponse à des questions techniques posées, collaboration avec les services de l'État chargés de l'examen des dossiers d'évaluation des incidences et de demande de dérogations aux dispositions réglementaires de protection des espèces assortis de mesures compensatoires établis par les pétitionnaires.
- Élaboration d'un guide pratique opérationnel interne relatif aux dérogations « espèces protégées » à destination des délégations interrégionales de l'ONCFS.

➜ *Loup.*

Enjeu 2

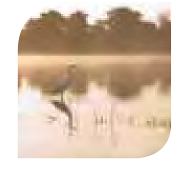
Développer la **police** de la **protection** de la **faune** et de ses **habitats**

Une stratégie rénovée et efficace de sauvegarde de la biodiversité ne peut se concevoir sans la mise en œuvre de mesures de police adaptées et d'outils d'encadrement des usages ayant un impact sur le patrimoine naturel, en fonction de l'état constaté des populations de faune sauvage et de leurs habitats, appuyé sur des suivis scientifiques rigoureux. L'ONCFS, qui réunit de manière originale et cohérente ces compétences en son sein, poursuivra son action de surveillance du territoire en luttant contre les atteintes directes aux espèces protégées et aux habitats en contrôlant le respect des réglementations et en s'assurant de la mise en œuvre des mesures prescrites pour réduire ou compenser les atteintes qui ne peuvent être évitées.

La mission de police spécialisée de l'ONCFS requiert d'une part la maîtrise d'une législation et réglementation complexes et d'autre part une bonne connaissance des enjeux environnementaux, renforcée par la participation des agents de terrain aux études et recherches sur la faune et ses habitats menées en interne. Par ailleurs, en matière environnementale, la bonne application des lois et règlements est garantie par une politique de contrôle efficace portée conjointement par l'autorité administrative et par l'autorité judiciaire, ainsi que par un travail coordonné de l'ensemble des services de police concernés. C'est dans ce cadre que s'inscrira l'action de police des services départementaux et des brigades mobiles d'intervention de l'Établissement.

À la suite de la généralisation de la mesure 148 de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et conformément à la circulaire du MEDDTL du 12 novembre 2010, les missions de police de l'ONCFS seront désormais conduites, au niveau départemental, dans le cadre d'un plan de contrôle commun aux domaines de l'eau et de la nature, conduisant d'une part à un décloisonnement des différentes familles de police de l'environnement et d'autre part à une meilleure connexion entre police administrative et police pénale. Ce document, élaboré sous l'égide du préfet représenté par le Directeur départemental des territoires (DDT), définira les priorités d'intervention de l'Établissement.





Objectif 3



S'adapter aux évolutions de l'État pour améliorer l'action de police

- Organisation de l'action de police de l'ONCFS dans le cadre du dispositif défini par la RGPP (mesure 148) : plans de contrôle interservices et suivis communs, protocoles quadripartites avec les parquets, conventions ONCFS/ONEMA/DDT.
- Participation de l'ONCFS aux missions interservices de l'eau et de la nature (MISEN).
- Participation à la démarche qualité lancée par le MEDDTL en matière de police de l'environnement et au pilotage conjoint avec l'ONEMA de l'outil OPALE-CONVERGENCE (appui à la rédaction des procès-verbaux).
- Apport de connaissances et de savoir-faire en matière de police judiciaire et d'opérations de contrôle lors des formations organisées au profit de personnels des services déconcentrés de l'État dans le cadre du plan national de formation de la direction de l'eau et de la biodiversité du MEDDTL et de la convention ONCFS-IFORE.
- Mise en œuvre des dispositions de l'ordonnance d'harmonisation pénale et administrative, notamment en adaptant les supports documentaires destinés aux agents commissionnés et assermentés (instruction relative aux procédures judiciaires, mémento…).

Objectif 4



Assurer la surveillance générale des territoires pour une meilleure application des lois et règlements

- Présences informative, éducative et dissuasive de l'ONCFS, grâce à ses services placés au plus près du terrain, pour l'information des usagers sur la richesse et la vulnérabilité des milieux naturels qu'ils fréquentent ainsi que sur les mesures de protection qui s'y rattachent.
- Déploiement d'un réseau de veille écologique, organisé en adéquation avec les enjeux locaux là où les risques d'infraction et les menaces de destruction des milieux et des espèces de faune sauvage sont les plus importants, et garant d'une réelle proximité avec les chasseurs, les autres usagers de la nature et les élus locaux.
- Collecte d'informations sur l'état des milieux et les activités humaines à contrôler, qui alimentera une base de données connectée à un système d'information géographique, de nature à mieux territorialiser les actions de police (identification de zones d'intervention prioritaires en fonction des enjeux et des pressions) et à faciliter les actions de contrôle par les services.

Objectif 5



Lutter contre les atteintes aux espèces et en contrôler le commerce et la détention

- Lutte contre le braconnage et le trafic des espèces protégées.
- Contrôle de la détention des espèces de faune sauvage et des activités de commerce, quelle qu'en soit la forme (contrôle du commerce *via* internet, contrôle des établissements et des lieux d'échanges commerciaux aux côtés des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations), notamment à travers l'organisation au sein de l'établissement d'un réseau d'agents formés sur la Convention de Washington, coordonné par une brigade nationale spécialisée.
- Mise en œuvre des actions de police prévues dans les plans nationaux d'action des espèces de faune et de flore protégées.
- Recherche sur le terrain des atteintes significatives portées directement à la faune protégée (capture, destruction) ou indirectement par la perturbation intentionnelle.
- Contrôle de l'introduction des espèces animales dans le milieu naturel et lutte contre l'introduction des espèces exotiques envahissantes.

Objectif 6



Participer au contrôle du respect du contenu des dossiers d'évaluation des incidences dans le cadre de Natura 2000 et des mesures compensatoires

- Dans le cadre des plans de contrôle pour l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, participation au contrôle des mesures définies dans le dossier d'évaluation et des prescriptions édictées lors de l'instruction.
- Participation au contrôle de mesures destinées à éviter, réduire puis à compenser la perte de biodiversité (espèces protégées et habitats associés) constatée suite à des aménagements, lorsque, pour des motifs d'intérêt général, ceux-ci sont autorisés à titre dérogatoire (contrôle *in situ* de prescriptions concrètes et mesurables).

Objectif 7



Participer à la lutte contre les atteintes aux milieux

- Contrôle de l'application de la loi relative à la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels.
- Surveillance des zones Natura 2000 et des autres espaces naturels sensibles (Parcs naturels régionaux, zones humides, forêts méditerranéennes à risque élevé d'incendie, arrêtés de protection de biotope).
- Participation au contrôle des dispositions réglementaires relatives aux milieux bénéficiant d'un statut de protection particulier en appui des agents qui y sont affectés notamment dans le cadre de la lutte contre le braconnage (Parcs nationaux, réserves naturelles, réserves biologiques, RNCFS, habitats spécifiques aux espèces dont la sensibilité a nécessité la prise d'un arrêté de protection de biotope…).
- Collaboration avec d'autres services de l'État et établissements publics pour le contrôle de réglementations sectorielles : police de l'eau, police de la pêche en eau douce et de la pêche maritime, dépôts de déchets, utilisation de produits phytosanitaires, sites classés, protection de la flore, atteinte aux propriétés rurales et forestières.

Objectif 8



Apporter un conseil juridique aux services de l'État

- Participation aux travaux d'élaboration des textes normatifs au niveau national, notamment pour en garantir une application efficace, et réalisation d'expertises sur les modalités d'application des textes existants.
- En lien avec les services centraux du MEDDTL, aide aux services déconcentrés de l'État pour l'application des textes existants en matière de protection de la nature.

Enjeu 3

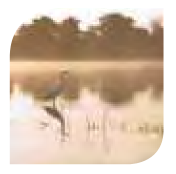
Contribuer à la **maîtrise** des **espèces animales exotiques envahissantes** et de celles portant atteinte à **l'équilibre** des **écosystèmes** ou aux **activités humaines**

Parmi les pressions qui menacent la biodiversité à l'échelle mondiale, les impacts négatifs d'espèces exotiques envahissantes, dans des écosystèmes souvent déjà fragilisés par d'autres menaces, sont patents. La mise en place de stratégies de lutte contre les espèces invasives est encouragée par l'Union européenne et figure parmi les objectifs de l'État inscrits dans la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020. L'ONCFS apportera son appui technique à la mise en place d'actions visant à prévenir, éradiquer ou maîtriser l'expansion de certaines espèces invasives.

Par ailleurs, bénéficiant de la politique active de protection de la nature mise en place en France depuis une quarantaine d'années, certaines espèces protégées ont vu leurs populations augmenter, entraînant parfois des impacts négatifs sur les écosystèmes et sur certaines activités humaines. L'ONCFS apportera son appui technique et son expertise scientifique aux pouvoirs publics pour faciliter, sur la base de connaissances partagées et de propositions de solutions adaptées, la résolution de conflits avec les agriculteurs, les éleveurs, les chasseurs et les autres gestionnaires.

Même si ces événements restent rares, des spécimens d'espèces de faune sauvage peuvent poser des problèmes de sécurité publique, qu'il s'agisse d'animaux captifs échappés ou d'animaux s'éloignant de leur milieu naturel et pénétrant dans des zones périurbaines ou dans l'enceinte d'infrastructures de transport. Fort de ses compétences techniques en matière de capture d'animaux sauvages et de son maillage territorial, l'ONCFS poursuivra ses interventions pour venir rapidement en appui aux autorités locales en situation de responsabilité dans ce domaine.





Objectif 9



Participer aux suivis, à l'étude et aux modalités de gestion des espèces exotiques envahissantes et des espèces animales autochtones protégées portant atteinte à l'équilibre des écosystèmes ou aux activités humaines

- Appui technique aux services de l'État pour les espèces animales, à titre principal les oiseaux et les mammifères concernés, qu'elles soient exotiques (érismature rousse, ibis sacré, bernache du Canada, ouette d'Égypte, écureuil à ventre rouge, vison d'Amérique, amphibiens…) ou autochtones (grand cormoran, grand corbeau, vautour fauve, cygne tuberculé, castor…), le cas échéant dans le cadre de plans d'actions :
  - définition et mise en place de protocoles de suivi et de gestion ;
  - participation à la surveillance, aux recensements et à la collecte des données ;
  - évaluation de l'impact des espèces sur les écosystèmes sensibles ;
  - évaluation des dommages causés aux activités ou à la santé humaine ;
  - conception de méthodes de gestion pour limiter l'expansion de certaines espèces et les dégâts occasionnés ;
  - appui juridique nécessaire à l'évaluation du statut des espèces.
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage (DREAL) pour l'élaboration, l'animation et l'expertise relatives au plan national d'action « vautour fauve et pastoralisme ».

Objectif 10



Épauler l'autorité préfectorale en matière d'intervention face à des spécimens de faune sauvage portant atteinte à la sécurité publique

- Conseil aux pouvoirs publics pour concevoir des protocoles d'intervention en matière de sécurité publique lorsque, dans des circonstances particulières, elle est menacée par la faune sauvage (faune sauvage captive échappée ou faune locale au comportement dangereux), en s'appuyant sur le réseau des « correspondants capture » de l'ONCFS et la brigade nationale spécialisée.

→ *Ibis sacrés.*

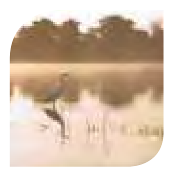
Enjeu 4

Protéger et valoriser les espaces remarquables

Dans le domaine de la protection et de la valorisation des espaces remarquables, l'ONCFS apportera aux ministères de tutelle ses compétences au service de l'élaboration des politiques publiques prioritaires issues du Grenelle de l'environnement, traduites dans la Stratégie nationale pour la biodiversité, ainsi qu'un appui technique dans leurs déclinaisons opérationnelles.

Au plan national comme au plan territorial, l'ONCFS travaillera :
- à la collecte et au partage de connaissances consolidées issues du recueil des données relatives à la faune sauvage ;
- à la proposition de méthodes d'aménagement et de gestion facilitant la mise en œuvre des continuités écologiques ;
- à l'apport de savoir-faire par la gestion d'espaces emblématiques sur lesquels il peut exercer de manière coordonnée l'ensemble de ses métiers dans un esprit de valorisation exemplaire ;
- et à l'encouragement, par sa médiation, de collaborations actives entre l'ensemble des gestionnaires d'espaces sous statuts de protection et d'une façon générale d'espaces remarquables, pour progresser dans l'accomplissement des politiques de sauvegarde de la biodiversité.





Objectif 11



Participer à la mise en œuvre de Natura 2000

- Participation aux groupes de travail du comité national ainsi qu'aux comités régionaux et départementaux de suivi de Natura 2000.

- Participation au niveau régional à l'élaboration de projets de documents d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) : fourniture de données disponibles sur la faune sauvage (cartographies), avis et apport d'appui technique relatif aux diagnostics socio-économiques et aux autres mesures concernant la chasse.

- Participation à la formation des animateurs de sites Natura 2000 en matière de connaissance de la faune sauvage.

Objectif 12



Contribuer au maintien et au rétablissement des continuités écologiques de la trame verte et bleue (TVB) dans les territoires ruraux et périurbains

- Participation au comité national et aux comités régionaux de la TVB, avec un apport d'analyse spécifique relatif aux collisions routières et ferroviaires.

- Au niveau régional :
  - apport de compétences aux pouvoirs publics, aux collectivités territoriales et aux gestionnaires pour promouvoir les aménagements tendant à préserver ou à rétablir les connectivités écologiques de la TVB ;
  - appui des services de l'État dans l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), pour la définition des enjeux de continuité relatifs aux espèces relevant de sa compétence ;
  - fourniture de données disponibles sur la faune sauvage pour les études préalables aux projets d'infrastructures ou de travaux ayant un impact sur les continuités écologiques.

Objectif 13



Gérer, valoriser et mettre en réseau des espaces sous statuts de protection

- Gestion ou co-gestion d'espaces sous statuts de protection, en cohérence avec la Stratégie de création des aires protégées (SCAP) et dans le cadre de réponses à des appels d'offres ou à des appels à projets, en accordant une priorité aux zones humides, au service de la politique de construction de connaissance sur les espèces chassables et non chassables, et en appui à la politique de transfert de bonnes pratiques en matière de restauration ou de gestion de milieux à forts enjeux de biodiversité.

- Animation d'un réseau d'espaces sous statuts de protection :
  - en développant des liens avec les autres gestionnaires d'espaces naturels : partenaires cynégétiques, dont la Fédération nationale des chasseurs (FNC) pour les Réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS), l'Office national des forêts (ONF), le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (CELRL), le réseau Réserves naturelles de France, les Conservatoires régionaux d'espaces naturels (CREN), l'Agence des aires marines protégées (AAMP), l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN), les Parcs nationaux, les Parcs naturels régionaux, les collectivités et monde associatif ;
  - en mettant en place des programmes de formation et d'éducation à l'environnement ;
  - en participant au diagnostic patrimonial du réseau national des espaces protégés par la fourniture des données disponibles de son réseau.

→ *Estuaire de la Loire.*

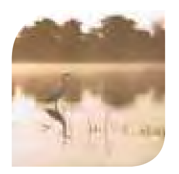
Enjeu 5

Participer à la **préservation** de la **biodiversité** de **l'outre-mer**

L'ONCFS, notamment par sa délégation interrégionale spécifique pour l'outre-mer, est un acteur majeur du service public de l'environnement dans un très vaste espace identifié par le Grenelle de l'environnement et la SNB comme une zone d'action prioritaire pour la préservation de la biodiversité nationale. Pour les missions de police en outre-mer, et dans un esprit pionnier et expérimental, la mutualisation des moyens humains et matériels entre l'ONCFS et l'ONEMA au sein de Services mixtes de police de l'environnement (SMPE) sera poursuivie et ouverte, en fonction des contextes locaux, à d'autres partenaires publics (Parcs nationaux, Conservatoire du littoral, ONF, Gendarmerie, Douanes, Agence des aires marines protégées, Armées…).

En appui technique aux services déconcentrés de l'État, l'Établissement apportera une contribution pour que des règles de gestion durable de la faune sauvage soient instaurées en outre-mer. L'amélioration de la connaissance de la biologie des espèces chassées et l'analyse des menaces qui pèsent sur les espèces protégées du fait des changements climatiques, de la dégradation des habitats et de l'anthropisation de milieux naturels constitueront également des priorités. Dans un contexte où la richesse et la fragilité de la nature sont souvent sous-estimées, les actions de sensibilisation du public et de vulgarisation de la réglementation seront développées au moyen de documents pédagogiques variés.





Objectif 14



Contribuer à structurer l'action réglementaire de l'État en outre-mer

- Développement de partenariats en matière de police de l'environnement : au titre de la RGPP (mesure 148), réalisation des missions de police par les services mixtes de police de l'environnement (ONCFS/ONEMA) en Guyane, Martinique et Guadeloupe et par les brigades natures (Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) lorsque d'autres opérateurs publics sont associés, avec un renforcement des collaborations pour la mutualisation de moyens humains et matériels.

- Mise en œuvre d'actions de police de l'environnement adaptées au contexte ultramarin :
  - surveillance des espèces et des espaces naturels pour améliorer l'application des lois et règlements en matière de faune sauvage et d'habitats ;
  - mise en œuvre des plans de contrôle « eau et biodiversité ».

- Lutte contre le trafic de faune sauvage (tortues marines, espèces endémiques) et contrôle des conditions de détention de la faune sauvage (établissements zoologiques, de vente ou particuliers).

- Soutien aux pouvoirs publics pour l'élaboration de la réglementation en matière de gestion durable de la faune sauvage et en particulier la réglementation de la chasse.

Objectif 15



Travailler au développement de la connaissance et à la conservation de la biodiversité en outre-mer

- Participation aux dispositifs d'observation de la biodiversité :
  - en contribuant à l'inventaire de la biodiversité par la mise en place de suivis de populations ;
  - en collaborant à la mise en place d'observatoires en liaison avec les partenaires locaux, notamment dans le cadre du réseau SAGIR ou d'appels d'offres réalisés pour les déclinaisons régionales du système d'information sur la nature et les paysages.

- Poursuite des travaux sur la connaissance de la biologie des espèces ultramarines (tapir, hocco, pécari à lèvre blanche, grive à pied jaune…) pour l'élaboration de méthodes de suivi et d'évaluation de populations, en partenariat scientifique et technique avec les instituts de recherche (à l'image du programme consacré à la grande faune amazonienne) et la mise en place de règles de gestion durable.

- Assistance technique à la rédaction, à l'animation et à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions concernant notamment les tortues marines et l'iguane des petites Antilles.

- Appui technique pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de gestion de la faune sauvage, particulièrement de vertébrés : espèces chassables dans le cadre des schémas départementaux de gestion cynégétique, espèces invasives dans le cadre des stratégies de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, espèces endémiques posant problèmes.

- Développement d'actions de coopération régionale et internationale en matière de faune sauvage, notamment les espèces migratrices dans les régions biogéographiques les concernant (échanges d'expériences, collaborations universitaires, formations…).

Objectif 16



Participer à la gestion et sensibiliser à la préservation de la richesse biologique de l'outre-mer

- Participation à la gestion des espaces protégés, soit comme gestionnaire soit en apportant un appui spécifique aux autres organismes partenaires (Conservatoire du littoral, réserves naturelles, Parcs nationaux, réserves biologiques domaniales…).

- Information et sensibilisation du grand public et des usagers au moyen de supports pédagogiques variés (plaquettes, affiches, ouvrages, jeux…).

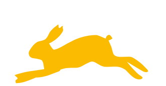
- Diffusion d'informations techniques pour des publics ciblés (élus, décideurs, pêcheurs, chasseurs, naturalistes…).

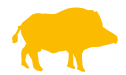
- Formations adaptées au contexte ultramarin pour les agents de l'ONCFS : connaissance de la biologie des espèces, développement des compétences opérationnelles (protocoles d'intervention en milieux spécifiques).

- Formation et sensibilisation d'agents d'autres établissements publics ou de services de l'État.

→ *Tortue verte.*


2





Améliorer la connaissance pour une **expertise solide** en matière de **faune sauvage**

L'amélioration de la connaissance de la biodiversité, tant sur les territoires remarquables à haute valeur patrimoniale que sur les territoires agricoles et forestiers des zones rurales, est essentielle à la gestion durable du patrimoine naturel. En s'appuyant sur son réseau de veille écologique et sanitaire, sur ses savoirs scientifiques et sur son expertise, qu'il veillera à mieux valoriser et à mieux diffuser, l'ONCFS s'attachera à poursuivre son travail d'aide à la décision permettant d'éclairer, de manière transparente et indépendante, tous les débats relatifs aux politiques publiques cynégétiques et de sauvegarde de la biodiversité, qu'elles soient nationales ou européennes.

Connaître et comprendre l'évolution spatio-temporelle de la faune sauvage par l'étude de la biologie des populations en relation avec leurs milieux est un préalable pour pouvoir réaliser des expertises, apporter des appuis techniques et conduire des actions de développement conduisant à une meilleure protection et une gestion plus durable de la biodiversité. Le caractère stratégique de cet enjeu, inscrit au cœur de la SNB, conduira l'ONCFS à poursuivre et à approfondir des travaux visant à faire progresser la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats, afin de répondre, avec de solides arguments scientifiques, aux interrogations des pouvoirs publics et de l'ensemble des gestionnaires de la nature.

Les suivis, les études et les programmes de recherche de l'Établissement mettront en jeu de nombreux partenariats avec le monde cynégétique, le monde associatif et les organismes scientifiques français (CNRS, laboratoires universitaires, CEMAGREF, INRA, MNHN, Écoles nationales vétérinaires, ANSES...) et étrangers (pays limitrophes de la France, pays du nord et de l'est de l'Europe, pays d'Afrique du nord et de la zone subsaharienne).

Avec la volonté d'un meilleur partage, l'ONCFS mettra les données dont il dispose à la disposition du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) en contribuant à son animation. Une fois validées, les connaissances et les outils de gestion produits seront largement diffusés dans des revues scientifiques comme *Wildlife Biology*, co-éditée par l'ONCFS, dans la revue technique *Faune sauvage* publiée par l'Établissement, dans des plaquettes techniques ou encore *via* le site internet de l'ONCFS et le portail *NatureFrance* mis en place dans le cadre du SINP.

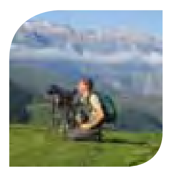
Évaluer l'état de conservation des **espèces menacées** ou **chassables** et assurer un **suivi sanitaire performant**

Disposer, dans la durée et aux échelles spatiales appropriées, d'indicateurs de suivi des populations animales est indispensable pour s'assurer de l'état de conservation des espèces et, pour les espèces chassables, de la durabilité de l'exploitation cynégétique. Au niveau national, l'ONCFS contribuera à la nécessaire actualisation des connaissances sur les prélèvements cynégétiques (oiseaux migrateurs et petits gibiers sédentaires) et engagera les actions de recherche appropriées pour comprendre les évolutions observées. Le suivi des oiseaux migrateurs fera l'objet d'une attention particulière, compte tenu des enjeux importants relatifs aux habitats de nombre de ces espèces dont la reproduction en Europe orientale et l'hivernage en Afrique subit d'importantes modifications liées aux changements globaux. Il restera par ailleurs garant du respect d'un cadre national cohérent, rigoureux et partenarial d'observation et de suivi de la faune sauvage et de ses habitats, dans le cadre des réseaux spécialisés qu'il anime avec de nombreux organismes (FNC, FRC, FDC, ONF, réseau des espaces protégés, associations naturalistes, ANSES, laboratoires vétérinaires…).

À travers le réseau SAGIR, l'ONCFS poursuivra son travail de collecte d'informations sur les causes de mortalité de la faune sauvage, non seulement pour évaluer les impacts sur les populations mais également pour savoir si les pathologies infectieuses et parasitaires sont partagées avec les espèces domestiques ou encore si des risques de contaminations par des substances chimiques existent. Ce faisant, l'Établissement participera à la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 relatif à la surveillance biologique du territoire et à la plateforme nationale d'épidémio-surveillance.

L'Établissement poursuivra, dans son domaine de compétence, sa collaboration avec l'Observatoire national de la biodiversité et le Système d'information sur la nature et les paysages, contribuant ainsi l'amélioration du porter à connaissance pour des décisions appropriées en termes de conservation et de gestion des espèces.





Objectif 17



Assurer un suivi patrimonial de la faune sauvage sédentaire aux plans national et territorial

- Soutien à l'animation nationale du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP).
- Mise à disposition du SINP des résultats obtenus par les différents réseaux de suivis sur les espèces ou sur leurs habitats et fourniture d'indicateurs de suivi des espèces chassables susceptibles de s'intégrer dans l'Observatoire national de la biodiversité.
- Contribution, pour le compte du MEDDTL et en appui du MNHN, à l'évaluation de l'état de conservation des espèces de mammifères et d'oiseaux sédentaires en application des directives européennes (directive habitats-faune-flore et directive oiseaux) et à leur rapportage.
- Participation à l'élaboration de la méthodologie scientifique du suivi de l'état de conservation des espèces des sites Natura 2000, en lien avec le MNHN.
- Animation technique et scientifique des réseaux nationaux de suivi d'espèces chassables (perdrix-faisan, ongulés sauvages) et de leurs habitats en collaboration avec les fédérations de chasseurs, aux niveaux national, régional et départemental.
- Animation et secrétariat scientifique de l'Observatoire des galliformes de montagne.
- Animation de réseaux et conduite d'enquêtes spécifiques au plan national sur :
  - les grands prédateurs (ours, loup et lynx) ;
  - certaines espèces protégées (castor, certains petits carnivores…) ;
  - certaines espèces chassables (lièvre, sanglier, certains petits carnivores…) et certains nuisibles.
- Enquêtes sur des espèces ou des habitats d'intérêt régional ou local, sur lesquelles l'ONCFS dispose de compétences, conduites dans le cadre de partenariats territoriaux.

Objectif 18



Améliorer la connaissance des populations d'oiseaux migrateurs sur l'ensemble de leurs aires de répartition

- Animation technique et scientifique des réseaux nationaux « oiseaux d'eau – zones humides », « oiseaux de passage », « bécasse et bécassines » en collaboration avec les fédérations de chasseurs, aux niveaux national, régional et départemental.
- Animation d'observatoires et conduite d'enquêtes spécifiques sur :
  - les anatidés et la bécasse dans le cadre de la procédure nationale « gel prolongé » ;
  - le vanneau huppé, le pluvier doré et les limicoles côtiers hivernants ;
  - les prairies de fauche.
- Monitoring d'espèces sensibles et des espèces chassables qui pourraient ne plus l'être (certains limicoles et anatidés), avec évaluation des conséquences des moratoires de suspension de la chasse mis en place pour certaines d'entre elles.
- Suivi des populations d'oiseaux migrateurs à l'international (Europe du nord et de l'est, Afrique subsaharienne) pour enrichir la connaissance des effectifs nicheurs et hivernants, en collaboration avec *Wetlands International* pour les oiseaux d'eau.
- Fourniture au niveau national d'indicateurs de suivi des espèces migratrices chassables et contribution à l'évaluation de l'état de conservation des oiseaux migrateurs notamment en application de la directive oiseaux.

Objectif 19



Assurer la veille sanitaire de la faune sauvage

- Animation technique et scientifique du réseau national sanitaire de la faune sauvage SAGIR en collaboration avec la FNC, les FRC et les FDC.
- Surveillance épidémiologique de la faune sauvage chassable et protégée :
  - détermination des causes de mortalité ;
  - renforcement de la performance de l'épidémio-surveillance et de l'épidémio-vigilance par la modernisation de la gestion des données d'observation et le développement de la surveillance syndromique ;
  - développement de programmes de surveillance ciblés sur certaines maladies (notamment, tuberculose bovine, trichomonose, tularémie…).
- Travaux épidémiologiques et expérimentations relatives à l'efficacité des mesures de maîtrise des risques pour les maladies où il y a interférence entre la faune sauvage et la faune domestique (peste porcine classique du sanglier, tuberculose bovine du blaireau, du cerf élaphe et du sanglier, strongylose pulmonaire du lièvre d'Europe…).
- Surveillance et étude des effets non intentionnels de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques employés en agriculture sur les oiseaux et les mammifères sauvages.

Objectif 20



Connaître les prélèvements cynégétiques

- Synthèse et analyse des prélèvements issus de la chasse, récoltés dans le cadre des dispositifs réglementaires, y compris les espèces classées nuisibles, en s'appuyant sur les réseaux nationaux ONCFS-FNC-FDC ou sur l'observatoire des galliformes de montagne dont l'ONCFS assure le secrétariat, avec une mise à disposition des données pour le SINP.
- Réalisation d'enquêtes nationales sur les prélèvements cynégétiques d'oiseaux migrateurs et de petits gibiers sédentaires.
- Mise en place d'une plateforme scientifique de la chasse des ongulés sauvages, rassemblant les différentes informations recueillies et synthétisées aux différentes échelles disponibles (unité de gestion, département, région).
- Développement de méthodologies avec les gestionnaires pour produire et utiliser les tableaux de chasse et d'autres indicateurs opérationnels de gestion à l'échelle des unités cynégétiques.

→ *Baguage de colombidé.*

Enjeu 7

Comprendre le **fonctionnement des populations** en relation avec leurs milieux pour élaborer des **outils de gestion pertinents**

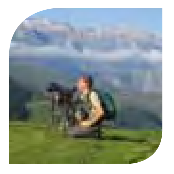
La Stratégie nationale pour la biodiversité a souligné l'importance des enjeux relatifs à la faune sauvage dans notre pays. La protection de la petite faune de plaine est essentielle au maintien de la biodiversité des espaces agricoles ordinaires. Le bon état des populations d'oiseaux migrateurs, notamment des oiseaux d'eau dans les zones humides, dépend fortement des conditions présentes sur les aires de nidification, les zones d'hivernage et les haltes migratoires, toutes affectées par l'accroissement des pressions d'aménagement et le changement climatique. Les galliformes de montagne occupent des espaces fragiles très inféodés aux activités humaines et susceptibles d'être rapidement modifiés par l'évolution du climat. Les ongulés sauvages représentent un enjeu patrimonial et cynégétique essentiel à l'échelle du pays, mais leur extraordinaire progression au cours des dernières décennies a localement des conséquences difficiles à gérer. La présence des grands prédateurs protégés, dont le loup qui a colonisé le massif alpin depuis vingt ans, crée localement, par la prédation occasionnée sur les troupeaux d'élevage, des conflits aigus.

La compréhension des mécanismes de la dynamique des populations demeurera l'objectif de l'ONCFS dans les études qu'il conduira sur la faune sauvage, travaux indispensables à la définition de mesures efficaces de gestion des espèces et des habitats et, plus globalement d'aménagement des territoires.

L'approfondissement des études sur les zones humides, telles les régions d'étangs intérieurs (Dombes, Forez, Brenne, étangs de l'est…) qui accueillent les oiseaux d'eau dans les périodes de reproduction, de migration ou d'hivernage et qui sont soumises à de forts phénomènes de déprise, permettra de mieux comprendre les conséquences d'une évolution préjudiciable à la biodiversité et de proposer des mesures de gestion pour conserver de bonnes capacités d'accueil pour l'avifaune.

S'appuyant sur les connaissances scientifiques issues des programmes de recherche, l'ONCFS s'attachera à la mise en place d'expérimentations visant à valider des démarches de gestion durable des espèces dans leurs habitats, en partenariat avec les propriétaires, les agriculteurs, les forestiers et les responsables cynégétiques des territoires. Sur le plan forestier, le sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique, explicité dans le contrat État/ONF/Fédération nationale des communes forestières signé pour la période 2012-2016, est devenu majeur compte tenu de la progression des populations d'ongulés sauvages en forêt, notamment du cerf. Dans le but d'améliorer l'équilibre forêt-gibier, l'ONCFS poursuivra, en relation étroite avec les acteurs concernés (ONF, Cemagref, propriétaires forestiers, monde cynégétique…) la mise au point de protocoles de gestion des cervidés aux échelles appropriées et la définition d'outils partagés de diagnostic pour l'établissement de plans de chasse adaptés et le suivi de leur réalisation.


© ONCFS/D. Maillard.



Objectif 21



Renforcer les recherches sur les oiseaux d'eau et les zones humides dans un cadre international

- Étude de la dynamique des populations et de l'utilisation de l'habitat pour quelques espèces modèles de canards de surface et de canards plongeurs.
- Compréhension du fonctionnement de la population d'oie cendrée en Europe occidentale : origine des oiseaux hivernant en France et en Espagne, phénologie de la migration depuis les sites d'hivernage jusqu'aux zones de reproduction (Pays-Bas, Scandinavie).
- Étude de la biologie et de la dynamique des populations de limicoles : écologie en stationnement prénuptial, stratégie alimentaire, origine des populations, estimation des taux de survie.
- Étude de l'impact de la déprise ou de l'intensification de l'agriculture et de la pisciculture sur la biodiversité des prairies de fauche et des étangs continentaux.

Objectif 22



Améliorer la connaissance de la dynamique de la petite faune sédentaire et des migrateurs terrestres dans les espaces agricoles et de montagne

- Étude des relations entre les facteurs de régulation environnementaux et la dynamique des populations de petits gibiers de plaine, de galliformes de montagne et de trois espèces de carnivores (renard, martre, fouine) : densité-dépendance, structure génétique des populations, impact de la prédation, impact des changements climatiques et des facteurs anthropiques, rôle du paysage, influence des pathologies chez les lagomorphes.
- Compréhension de la phénologie de la migration et estimation des paramètres démographiques des populations de migrateurs terrestres (bécasse des bois, colombidés, turdidés, alouette des champs, caille des blés) dans l'ensemble de leurs aires de nidification, de transit et d'hivernage.
- Mise au point d'outils de suivi et de gestion pour le petit gibier de plaine et les mustélidés.
- Évaluation des mesures d'aménagement et de gestion des habitats favorables au petit gibier de plaine et aux migrateurs terrestres, en lien avec le programme Agrifaune. Pour les galliformes de montagne, poursuite des expérimentations sur les règles de conduite des troupeaux compatibles avec la reproduction des espèces.

Objectif 23



Mieux connaître l'interface entre les ongulés sauvages et leurs habitats en vue de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

- Étude de l'utilisation des habitats et de la sélection des ressources des différentes espèces d'ongulés sauvages, ainsi que de leurs impacts sur les activités économiques utilisant l'espace naturel (agriculture, élevage, sylviculture).
- Poursuite de la recherche des causes de difficultés démographiques localisées pour le chevreuil, l'isard, le chamois et le mouflon de Corse.
- Étude des systèmes multi-espèces face à la cohabitation croissante de plusieurs espèces d'ongulés sauvages sur un même territoire.
- Élaboration de méthodes de gestion durable de l'écosystème forestier intégrant la présence de la grande faune et en particulier du cerf, favorables à l'équilibre forêt-gibier, incluant la mise en œuvre de plans de prélèvement aux échelles appropriées et la mise au point d'indicateurs de changement écologique (ICE) permettant le renouvellement de la forêt de production.
- Accompagnement technique de la mise œuvre du plan national de maîtrise du sanglier.

Objectif 24



Analyser l'évolution des populations de grands carnivores et leurs impacts sur les territoires

- Poursuite des études relatives aux grands carnivores en collaboration avec les autres équipes scientifiques et dans le cadre du groupe technique transfrontalier :
  - pour le loup : suivi des tendances d'évolution des effectifs, analyse des mécanismes de la colonisation et de l'impact de la prédation sur les populations de proies sauvages et sur les troupeaux domestiques ;
  - pour l'ours : suivi de la dynamique de la population pour évaluer son état de conservation ;
  - pour le lynx : développement de nouveaux outils d'estimation des effectifs.

Objectif 25



Conduire et valoriser des expertises au bénéfice d'une réflexion prospective sur la gestion de la faune sauvage

- Contribution à l'élaboration de doctrines et à la mise en œuvre de concepts relatifs à la faune : état de conservation des espèces de faune sauvage, dépendance, dérangement, perturbation, confusion, bien traitance.
- Établissement de synthèses bibliographiques et proposition de principes de gestion dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion d'espèces chassables ou protégées : certains limicoles et canards plongeurs, grand tétras, tétras-lyre, grands carnivores…
- Production de rapports d'expertise et d'avis scientifiques à la demande des pouvoirs publics (MEDDTL, MAAPRAT) relatifs à la connaissance, la conservation ou la gestion de la faune sauvage (mammifères et oiseaux).
- Participation aux comités de lecture de revues scientifiques, confortant la reconnaissance des chercheurs de l'ONCFS au sein de la communauté des biologistes de la faune sauvage.

→ *Mouflons.*

3



Axe stratégique 3

Conforter la chasse comme élément essentiel de **gestion durable** de la **nature** et des **territoires**


© Fotolia

Dans son action de police comme dans sa mission de promotion d'une gestion durable de la faune sauvage dans les territoires par la combinaison de son expertise scientifique et de son savoir-faire de terrain, l'ONCFS travaillera, aux côtés du monde cynégétique et de ses partenaires utilisateurs de l'espace rural et forestier, à conforter la chasse comme une pratique participant pleinement à la conservation de la biodiversité.

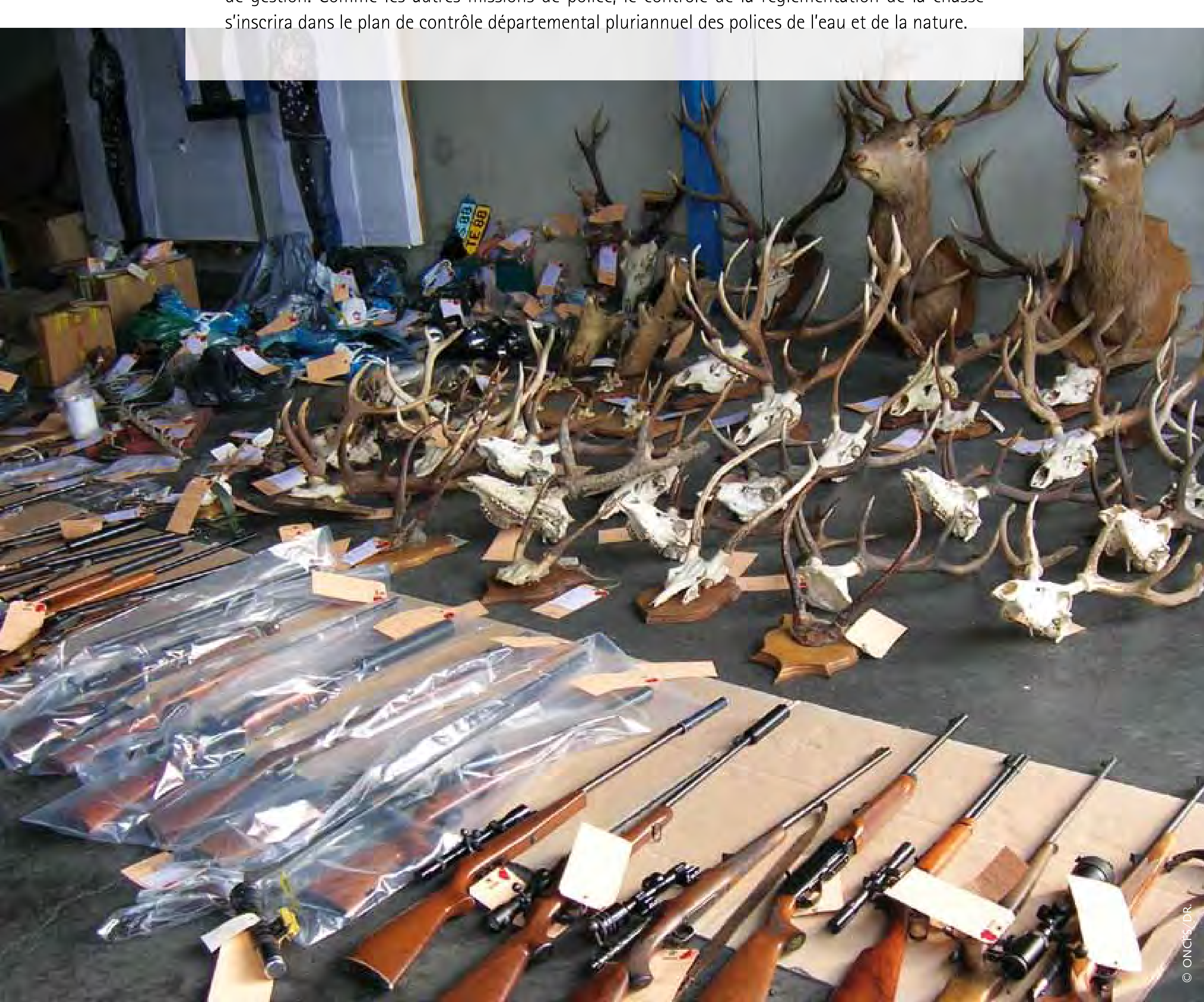
Dans le cadre du programme partenarial Agrifaune, l'ONCFS poursuivra son travail d'animation et d'expertise pour accompagner l'agriculture dans son engagement visant à concilier performance économique et protection de l'environnement, conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement. En réponse à la nécessaire conciliation entre les impératifs de production forestière et les pratiques de chasse assurant la pérennité des populations de grande faune, un programme pilote fondé sur des principes de gestion sylvo-cynégétique équilibrée sera engagé sur les territoires forestiers.

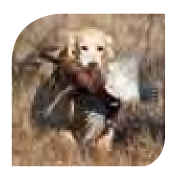
En faisant de la sécurité à la chasse un axe prioritaire de son action, l'Établissement poursuivra l'amélioration de l'organisation du permis de chasser avec pour objectif d'accroître la fluidité de la procédure d'examen, en s'engageant dans une démarche qualité.

Poursuivre une **police** de la **chasse** adaptée à une **gestion durable** de la **faune sauvage**

Par leurs connaissances approfondies du droit de la chasse, des pratiques cynégétiques et compte tenu de leur participation à l'application des protocoles d'études et de recherche sur la faune sauvage, les agents de terrain de l'ONCFS ont une excellente appréhension des enjeux cynégétiques et environnementaux.

Les directions opérationnelles et les services territoriaux de l'Établissement auront pour mission, notamment à partir des attentes formulées par les fédérations des chasseurs et sous l'égide des préfets, de contribuer à l'élaboration d'une réglementation départementale lisible et de mettre en œuvre une surveillance adaptée, tenant compte de l'état des populations de gibier et des mesures de gestion. Comme les autres missions de police, le contrôle de la réglementation de la chasse s'inscrira dans le plan de contrôle départemental pluriannuel des polices de l'eau et de la nature.





Objectif 26



Aider à l'élaboration d'une réglementation simple, efficace et contrôlable

- Apport d'expertise technique et juridique aux services centraux du MEDDTL et du MAAPRAT, ainsi qu'aux services déconcentrés de l'État et aux professionnels du monde de la chasse, relatif au niveau de prélèvements des espèces chassables, à la définition des dates de chasse et à la définition des conditions de destruction des animaux nuisibles.

- Appui à l'administration pour l'élaboration de la réglementation cynégétique départementale.

- Expertise et appui à l'administration locale et aux fédérations des chasseurs dans l'élaboration des mesures normatives contenues dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC) : sécurité à la chasse, agrainage et affouragement, plans de gestion cynégétiques, mesures de régulation des animaux prédateurs et déprédateurs…

Objectif 27



Faire respecter les règles relatives à l'exercice de la chasse et à la régulation des nuisibles

- Contrôle :
  - du respect des dispositifs encadrant les prélèvements cynégétiques (plans de chasse, plans de gestion cynégétique, prélèvements maximaux autorisés) ;
  - des mesures de gestion des espèces chassables (restriction du temps de chasse, mesures propres à l'affouragement et à l'agrainage…) ;
  - des modalités d'exercice de la chasse (modes et moyens de chasse autorisés, dates d'ouverture et de fermeture…) ;
  - des conditions d'accès à l'activité cynégétique (permis de chasser, respects des territoires de chasse…) et des mesures relatives à la sécurité à la chasse (dispositions spécifiques du SDGC) ;
  - des modalités de régulation des espèces nuisibles (piégeage, destruction à tir…).

Objectif 28



Lutter contre le braconnage et mettre en œuvre des opérations de surveillance et de contrôle d'envergure

- Développement des capacités des services départementaux de l'ONCFS en matière de lutte contre le braconnage :
  - par la réalisation des enquêtes nécessaires au démantèlement des réseaux, en valorisant la formation délivrée aux agents de l'Établissement par le centre national de la formation à la police judiciaire de la gendarmerie nationale ;
  - par le maintien de surveillances nocturnes organisées sur renseignements.

- Poursuite de la mise en œuvre des opérations de surveillance et de contrôle d'envergure pour assurer une bonne visibilité des actions et une dissuasion efficace, relayées par un plan de communication adapté auprès des médias.

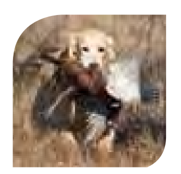
→ *Braconnage.*

Promouvoir la **sécurité** à **la chasse** et progresser dans une **gestion dynamique** du **permis de chasser**

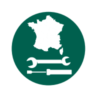
Mobilisant près de 1 250 000 pratiquants dans notre pays, la chasse s'exerce sur l'ensemble du territoire national selon une quarantaine de pratiques différentes ancrées dans les terroirs, la culture et les usages. Longtemps principal utilisateur de l'espace rural, souvent agriculteur, le chasseur est confronté aujourd'hui à l'arrivée de nouveaux usagers de la nature, souvent urbains et peu familiers de territoires qui par ailleurs se restreignent. Si la sécurité à la chasse fut longtemps l'affaire des seuls chasseurs, elle doit aujourd'hui être connue, appréciée et organisée dans ce nouveau cadre partagé. Acteur historique du territoire rural et forestier, le chasseur doit dorénavant accompagner la nécessaire conciliation des usages, mieux affirmer son positionnement en tant que gestionnaire de la nature et dissiper les craintes qu'il suscite en matière de sécurité. C'est en appui à cette orientation, contribuant à une nouvelle légitimité sociétale de la chasse, que le réseau sécurité de l'ONCFS établira ses bilans, travaillera à une communication transparente, mettra en place des formations adéquates et formulera des préconisations pertinentes sur lesquelles le monde fédéral pourra s'appuyer pour établir les schémas départementaux de gestion cynégétiques.

Passeport pour la sécurité, le permis de chasser doit être considéré comme un apprentissage et une première mise en pratique de règles de bonne conduite. Son organisation réclame un soin vigilant pour être en phase avec tous les sujets qui croisent les pratiques cynégétiques. Elle sera conçue pour constituer un parcours valorisant, selon des modalités de formations et d'examen flexibles, allégeant les contraintes et limitant les délais administratifs.





Objectif 29



Établir et promouvoir des préconisations en matière de sécurité à la chasse et de maniement des armes : réseau et commission sécurité

- Élaboration du bilan de l'accidentologie, de recommandations, de propositions de gestes techniques destinés aux formateurs et de questions nouvelles à intégrer à l'examen du permis de chasser, dans le cadre de la commission sécurité de l'ONCFS associant le monde cynégétique et un certain nombre d'experts.

- Mise à disposition régulière des informations issues du réseau sécurité à la chasse aux ministères de tutelle et aux partenaires cynégétiques.

- Promotion de recommandations nationales en matière de sécurité à la chasse et de maniement des armes et partage des préconisations avec les fédérations des chasseurs en vue de l'élaboration des schémas départementaux de gestion cynégétique grâce au réseau territorial des inspecteurs du permis de chasser et des délégations interrégionales réunis dans le « réseau sécurité » de l'ONCFS.

- Développement d'actions de communication sur la sécurité à la chasse dans les forums et salons cynégétiques.

- Formation initiale et continue des agents de l'ONCFS et des formateurs extérieurs en matière de sécurité, notamment des agents des fédérations départementales qui assurent la formation des futurs chasseurs inscrits aux épreuves de l'examen du permis de chasser.

Objectif 30



Gérer l'examen et la délivrance du permis de chasser en améliorant leur efficacité et en simplifiant les procédures

- Organisation des épreuves du permis de chasser et délivrance des titres du permis de chasser (y compris la prise en compte des retraits et des interdits de détention de port d'armes), en application des articles L.421-1 et L.423-5 du code de l'environnement, et agrément des centres d'examens, avec respect d'un délai maximum de deux mois pour passer le permis après la formation.

- Engagement d'un travail d'analyse sur le contenu de l'examen avec l'objectif de faciliter l'accès à la chasse pour les nouveaux chasseurs en améliorant l'efficacité des procédures :
  - recherche d'une plus grande souplesse avec une augmentation du nombre de séances et la création de séances accélérées ;
  - simplification des démarches et raccourcissement des délais administratifs notamment grâce à l'informatisation ;
  - collaboration renforcée avec les fédérations départementales des chasseurs et la FNC gestionnaire du fichier national des porteurs de permis ;
  - développement d'ici fin 2014 d'une charte de qualité.

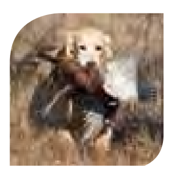
Enjeu 10

Faire évoluer et promouvoir les pratiques conduisant à une **gestion durable** des **espèces chassables** dans les **territoires agricoles** et **forestiers**

Dans le contexte français où la nature ordinaire représente une part significative de la biodiversité, il est important que le monde de la chasse, par son action, amplifie sa contribution à la gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats. Cette contribution, étayée par la connaissance apportée par les travaux d'études et de recherche de l'ONCFS, est apportée sur le terrain dans les territoires agricoles et forestiers. C'est tout l'enjeu de l'action de développement de l'Établissement, qui doit exploiter les résultats de la connaissance scientifique et les transférer, au sein des territoires selon des modalités opérationnelles adaptées, à l'ensemble des acteurs gestionnaires de la nature, au premier rang desquels les chasseurs. Le partenariat entre l'ONCFS et le monde de la chasse, qui vient en compléter de nombreux autres, est au centre de cet enjeu.

Par son action d'expertise et de développement, l'ONCFS amplifiera sa démarche de partage du savoir autour des habitats et des espèces, en développant les trois pôles de compétences thématiques qu'il a créés sur une base partenariale large. En complément, et sur d'autres thématiques transversales, l'Etablissement étudiera la mise en œuvre de plateformes communes d'expertise en liaison avec le monde fédéral cynégétique. Il poursuivra son action de création de références de terrain et de valorisation d'expériences réussies de gestion de la faune sauvage, conduites sur des territoires exemplaires. L'Etablissement apportera son expertise en matière de dégâts de gibier aux cultures agricoles en assurant le secrétariat de la commission nationale des dégâts de gibier. Il veillera enfin à appliquer ses connaissances à la résolution de problématiques qui ont une acuité nouvelle, parmi lesquelles l'équilibre forêt-gibier appelle un engagement collectif urgent.





Objectif 31



Développer des plateformes d'expertise et des territoires exemplaires en matière d'aménagement et de gestion des habitats favorables à la faune

- Développement des « pôles de compétences thématiques » correspondant à des priorités affirmées des politiques nationales de protection de la biodiversité (TVB, zones humides, espace méditerranéen) et contribuant à la promotion d'une gestion cynégétique durable : pôles « Bocage », « Étangs continentaux » et « Plaines et collines méditerranéennes », dont l'objet est de rassembler les connaissances et de consolider les expériences pour l'apport d'une expertise globale aux gestionnaires de la faune sauvage et de ses habitats, en s'appuyant sur un réseau d'études de cas et d'initiatives locales.

- Développement d'une expertise spécifique en matière d'aménagement et de gestion cynégétique, assise sur des territoires exemplaires labellisés qui appliquent des bonnes pratiques de chasse et de conservation de la faune sauvage, notamment pour les zones humides, en conformité avec la directive habitats-faune-flore et la directive oiseaux et à l'image de l'initiative *Wildlife Estates* promue par la Commission européenne.

- Pour améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique de territoires représentatifs dans les grandes régions écologiques forestières, choisis en fonction des enjeux de production et de biodiversité, mise en place d'une démarche pilote de développement et de diagnostics partagés (Sylvafaune) s'appuyant sur une conciliation renforcée entre les chasseurs et les gestionnaires de territoires et construite autour :
  - de la connaissance scientifique établie par l'ONCFS ;
  - de systèmes d'observations de terrain ;
  - et de partenariats forts avec l'ONF, le Centre national de la propriété forestière et l'ensemble des autres acteurs du monde forestier.

Objectif 32



Développer le réseau Agrifaune en milieu agricole et promouvoir des références de bonne gestion de la nature ordinaire

- Déploiement du programme Agrifaune avec les gestionnaires des territoires ruraux, s'appuyant sur la construction de partenariats locaux entre agriculteurs, chasseurs et autres acteurs territoriaux pour promouvoir les pratiques agricoles favorables à la petite faune, créer des références de terrain et identifier des itinéraires techniques vertueux transférables y compris la prise en compte des actions du plan EcoPhyto.

- Mise en place de « groupes techniques nationaux Agrifaune » et élaboration de références faunistiques, agronomiques et économiques avec le concours des instituts techniques agricoles, regroupées dans une base de données nationale Agrifaune.

- Promotion de références pour l'aménagement des territoires de chasse et la gestion des populations de gibier, construites sur la base des acquis des études et de la recherche de l'ONCFS, à travers des actions de communication visant un public de gestionnaires cynégétiques, agricoles et forestiers, conduites en partenariat avec le réseau des FDC (formations, publications de guides de gestion, organisations de journées techniques, animation d'un réseau Agrifaune d'agriculteurs « témoins »).

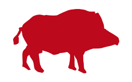

4













Poursuivre la construction d'un **service public** de **l'écologie** et du **développement durable moderne** et **efficace**


© ONCFS/P. Massit.

L'ONCFS se donne pour ambition d'être un Établissement de référence en matière de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats et un acteur majeur de l'action publique en matière de protection de la biodiversité. Au service de cette ambition, et dans le contexte de la Révision générale des politiques publiques, l'Établissement poursuivra l'optimisation de ses moyens et de son organisation territoriale, en renforçant la maîtrise de ses risques fonctionnels et opérationnels. Il s'attachera à valoriser ses ressources humaines et à développer une culture plus grande de la communication.

La gestion rationnelle et efficiente de l'ensemble des personnels de l'ONCFS (agents techniques et techniciens de l'environnement, ingénieurs, ouvriers, agents administratifs, chargés de missions techniques et de police) sera poursuivie pour conserver leur capacité d'intervention dans un cadre budgétaire de réduction des moyens financiers et humains, en intégrant le contexte nouveau des plans de contrôles départementaux qui pourra conduire à une meilleure répartition et mutualisation des moyens sur le terrain. La stratégie de ressources humaines de l'Établissement prévoira un accompagnement des personnels et des encadrants pour les aider à faire face à ces mutations. Les nombreux projets portés par le ministère en charge de la fonction publique (diversité, parité hommes-femmes, plan senior, risques psychosociaux, pénibilité au travail...) demeureront des dossiers prioritaires.

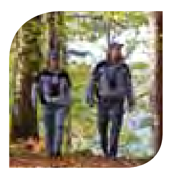
Adapter **l'organisation des services** aux **territoires** à **enjeux** et les **effectifs** aux **missions**

Au service de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, en renforçant les partenariats et les synergies, l'ONCFS poursuivra la construction d'un service public de l'environnement efficace, réactif et de proximité grâce à son maillage territorial unique.

Dans un contexte de rigueur budgétaire et d'évolution des missions, l'Établissement doit optimiser ses moyens et son organisation territoriale grâce à un management adapté. La gestion prévisionnelle des ressources humaines l'aidera à réaliser la juste adéquation entre les besoins disponibles et les priorités du présent Contrat d'objectifs, notamment au niveau des nouveaux thèmes et des territoires à enjeux.

Pour réaliser pleinement ces objectifs, la santé au travail, notamment à travers la lutte contre le stress et les risques psychosociaux, restera plus que jamais une priorité pour l'ONCFS. La politique de diversité, avec l'adoption de la charte pour la promotion de la parité hommes-femmes, ou encore le déploiement d'un plan senior feront également partie des projets à développer en matière de gestion des ressources humaines, ainsi que le transfert du savoir et de compétences ou encore la préservation de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.





Objectif 33



Fédérer la communauté de travail autour d'objectifs partagés

- Maintien d'une organisation et d'un management de l'encadrement et des équipes orientés vers la satisfaction des attentes du service public de l'environnement.

- Poursuite de l'animation d'une gouvernance élargie au service de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité, au sein de laquelle l'activité cynégétique contribue activement à la gestion durable de la faune sauvage.

- Renforcement des partenariats avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la protection et de la gestion de la nature, tant publics, professionnels qu'associatifs structures cynégétiques fédérales notamment, instituts techniques, ministère de la Défense, Office national des forêts, Parcs nationaux et parcs naturels régionaux, Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, Fédération des conservatoires régionaux d'espaces naturels, Ligue pour la protection des oiseaux…), afin de faciliter la mutualisation des connaissances et l'émergence de règles de gestion partagées garantissant la pérennité de toutes les espèces y compris les espèces chassables.

Objectif 34



Gérer de façon prévisionnelle les ressources humaines et adapter les organisations, tant au niveau national que territorial

- Poursuite d'une politique de ressources humaines dynamique, axée sur leur gestion prévisionnelle (GPRH-suivi des effectifs et des compétences) en adéquation avec l'évolution des besoins de l'Établissement au regard des priorités du Contrat d'objectifs, dans le contexte de maîtrise des dépenses de personnel des opérateurs de l'État.

- Adaptation de la répartition des effectifs de l'Établissement, aux niveaux national et territorial, aux nouveaux objectifs et missions fixés par les ministères de tutelle, en tenant compte des enjeux environnementaux et de la nécessaire synergie des moyens avec d'autres établissements ou services (DREAL, DDT), en particulier dans le cadre du Grenelle de l'environnement et de la mesure 148 de la RGPP qui conduit à la mise en place de plans de contrôle départementaux « Eau et biodiversité ».

- Adaptation de l'organisation de l'Établissement pour améliorer sa réactivité et sa capacité d'intervention sur le terrain (déploiement des brigades mobiles d'intervention) lors de sollicitations des pouvoirs publics en cas de crise, notamment sanitaire, à travers la mise en place d'un protocole établi en partenariat avec les autorités de tutelle.

Objectif 35



Mettre en œuvre des actions pour le mieux-être au travail

- Prévention des risques professionnels, notamment psychosociaux, et préservation de la santé des agents à travers le développement d'actions : engagement d'une campagne de sensibilisation et de prévention sur le mieux-être au travail auprès de l'encadrement…

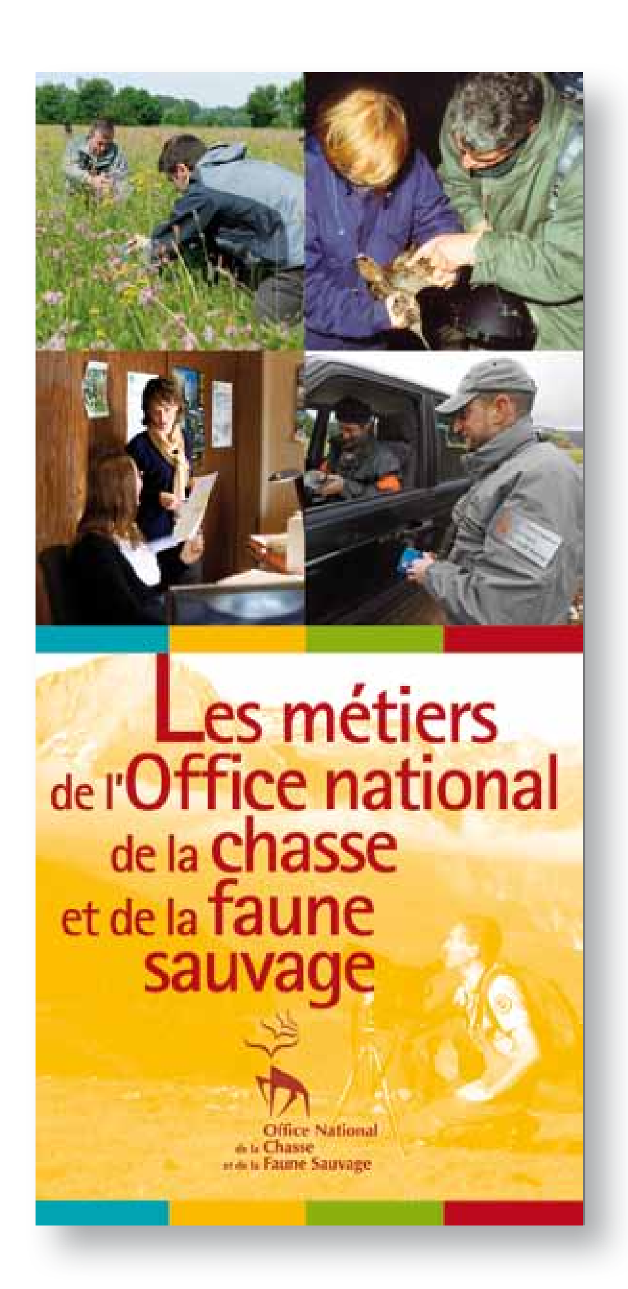
- Adaptation de la charte pour la promotion de la parité hommes-femmes 2010-2013 adoptée par le MEDDTL au titre de l'égalité dans la fonction publique, notamment par la révision de la composition des instances consultatives de l'Établissement.

- Déploiement d'un plan senior, permettant l'amélioration des conditions de travail et les modalités de transmission opérationnelle du savoir.

Faire évoluer les **métiers** et les **parcours professionnels** pour mieux répondre aux **enjeux**

La gestion prévisionnelle des ressources humaines tiendra compte de la diminution des effectifs imposée à l'Établissement et anticipera une vague de départs à la retraite significative après 2014. Dans ce contexte, l'ONCFS se fixera trois principaux objectifs : l'évolution du statut des personnels contractuels, la mise en place du transfert du savoir et des compétences ainsi que l'adaptation des conditions de sélection et de recrutement des agents pour tenir compte de l'évolution des métiers.

Pour répondre à ses besoins, l'Établissement ciblera des profils de candidats rapidement opérationnels. La formation initiale privilégiera les compétences clefs et la formation continue devra permettre l'évolution des parcours professionnels, dans l'objectif d'une prise de fonction et d'une adaptation au poste dans les meilleures conditions. Pour permettre aux agents expérimentés de transmettre leurs savoirs et compétences, le recensement des métiers, la mise en œuvre d'une charte de l'expertise et le développement d'outils seront indispensables.





Objectif 36



Participer avec le MEDDTL à l'adaptation de la politique de recrutement et des conditions de promotion aux besoins de l'ONCFS

- Modernisation du statut des personnels contractuels, chargés des fonctions d'animation, de gestion, d'études, d'expertise et de soutien.

- Mise en place d'une promotion interne tenant compte des parcours professionnels, reconnaissant les compétences, les responsabilités, les sujétions, le mérite des agents et valorisant les acquis de leurs expériences.

- Appui aux travaux des ministères de tutelle intéressant l'organisation et le niveau de recrutement tant des fonctionnaires que des contractuels, dans l'objectif :
  - de simplifier et de professionnaliser les épreuves des concours ;
  - d'expérimenter de nouvelles voies ciblées sur l'apprentissage ou sur les parcours éducatifs ;
  - de privilégier les candidats ayant des parcours de formation adaptés à l'exercice des métiers de terrain de la sphère de l'environnement.

- Ajustement des conditions de sélection et de recrutement des personnels pour tenir compte des métiers exercés et trouver les compétences qui permettent une adaptation rapide au poste en vue d'un exercice opérationnel des missions.

Objectif 37



Développer les compétences face aux nouveaux enjeux et optimiser les parcours professionnels des agents

- Adaptation de la politique de formation en fonction de l'expérience des agents recrutés et des besoins identifiés, afin de développer les compétences et l'expertise des personnels face aux nouveaux enjeux.

- Développement de la fonction managériale des cadres.

- Déploiement d'une politique de formation pluriannuelle, permettant de prendre en compte tant l'évolution des grandes familles de métiers que les parcours individuels.

- Intégration dans les plans de formation, tant collectifs qu'individuels, de la conservation et de la réactualisation des savoirs et des compétences, au service de l'évolution des missions et des métiers.

Objectif 38



Favoriser le transfert du savoir au sein de l'Établissement et valoriser son expertise

- Poursuite de l'inventaire des compétences clefs à transmettre, et notamment des savoir-faire spécifiques des métiers de terrain, sur la base de diagnostics réguliers ainsi que de l'analyse des mouvements d'effectifs et des missions prioritaires, établis par l'encadrement.

- Développement d'outils variés de partage des savoirs adaptés à la typologie des compétences à transférer.

- Définition et mise en œuvre d'une charte de l'expertise de l'ONCFS relative aux productions et aux compétences des personnels, s'appuyant notamment sur la norme NF X 50-110 et sur la charte nationale de l'expertise et prévoyant des outils de référencement et de communication ainsi qu'un comité de déontologie.

Enjeu 13

S'appuyer sur des **outils modernes** et **efficients** pour optimiser la **qualité de gestion** de l'ONCFS

Pour répondre à l'exigence de qualité comptable et financière, l'ONCFS poursuivra la mise en place d'outils fiables de maîtrise de ses processus comptables et financiers, afin de respecter les engagements d'équilibre des budgets.

C'est à ce titre que l'Établissement mettra en place un dispositif de contrôle interne comptable et financier, composé d'un ensemble de procédures organisées, formalisées et permanentes, choisies par l'encadrement. Chaque responsable contribuera à la mise en œuvre du dispositif de contrôle au sein de ses activités, tout en y intégrant les efforts d'écoresponsabilité, en s'appuyant sur des outils informatiques adaptés.

L'enjeu est que l'ONCFS se dote de moyens comptables, lui permettant d'avoir une image sincère de sa situation financière et patrimoniale. Cette démarche s'associera au schéma directeur des systèmes d'information, qui, plus largement, déploiera ses services et ses applications au bénéfice de l'amélioration de l'efficacité de l'ensemble des activités de l'Établissement.





Objectif 39



Développer en interne une démarche de qualité globale de gestion en améliorant les outils de contrôle et d'aide à la décision

- Accroissement des efforts pour une gestion efficace, transparente et optimisant les dépenses au bénéfice de la qualité des activités de l'Établissement (politique des achats, mise en application du schéma pluriannuel de stratégie immobilière), dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques.

- Achèvement de la démarche de maîtrise de l'ensemble des risques, y compris comptables et financiers, afin de disposer :
  - d'un organigramme fonctionnel pour l'ensemble des agents ;
  - d'une cartographie des risques permettant leur identification et leur hiérarchisation ;
  - d'un plan pluriannuel pour couvrir les risques détectés.

- Développement de nouveaux outils de pilotage et d'aide à la décision, simples et adaptables, le cas échéant en réflexion commune avec les agences de l'eau, l'ONEMA et les parcs nationaux, permettant :
  - le suivi des activités du Contrat d'objectifs (y compris le suivi des plans de contrôle) à travers des indicateurs adaptés ;
  - l'affectation des moyens humains et financiers par unité budgétaire et par destination (comptabilité analytique).

Objectif 40



Poursuivre l'engagement écoresponsable de l'Établissement

- Optimisation des ressources et des moyens de l'Établissement selon les principes d'exemplarité de l'État au regard du développement durable :
  - gestion économe des déplacements et optimisation du parc de véhicules ;
  - rationalisation des consommations d'eau et d'énergie ;
  - achats suscitant des comportements écoresponsables ;
  - réduction des quantités et tri de déchets ;
  - démarche zérophyto dans les dépendances vertes.

Objectif 41



Déployer le schéma directeur des systèmes d'information au bénéfice de la simplification administrative et de la qualité des services rendus

- Mise à profit des innovations technologiques, dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information, afin d'améliorer les échanges d'informations tout en participant à la réduction des coûts de fonctionnement de l'ONCFS :

Pour les métiers
- développement d'outils à la fois homogènes, normés et intégrés dans les domaines des systèmes d'informations géographiques et du nomadisme ;
- refonte des principales bases de données scientifiques pour faciliter leur exploitation, leur analyse et les échanges avec les partenaires de l'Établissement, notamment dans le cadre du SINP ;
- ouverture des applications de l'ONCFS aux partenaires institutionnels.

Pour le travail administratif
- participation à la simplification des processus et des flux administratifs en partageant mieux les informations en interne ;
- rationalisation des circuits de procédures et développement de la dématérialisation des échanges à l'aide de la gestion électronique documentaire (GED) dans le respect des contraintes réglementaires ;
- mise en place d'une base documentaire numérique partagée par l'ensemble des agents de l'ONCFS (photothèque, documentation).

Pour les infrastructures
- déploiement, autour d'un réseau sécurisé, d'une application de travail collaborative, comprenant la visioconférence, la prise en main à distance des postes de travail, la gestion des sites web et de la téléphonie.

Promouvoir et valoriser **l'action de l'Établissement** à travers une **politique de communication partagée**

Dans l'esprit du Grenelle de l'environnement et en application de la Stratégie nationale pour la biodiversité qu'il a adoptée, l'ONCFS a vocation à travailler avec l'ensemble des usagers de la nature (chasseurs, naturalistes, forestiers, agriculteurs, secteur associatif…). En traduction des partenariats qu'il continuera de développer soit sous forme conventionnelle soit dans un cadre plus ponctuel en lien avec l'actualité, il poursuivra une politique de communication coordonnée avec ses interlocuteurs naturels basée sur la neutralité de son expertise scientifique.

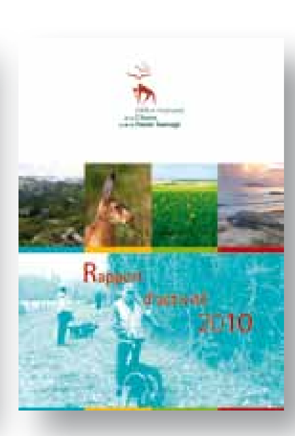
Au service d'un meilleur partage de l'information, l'Établissement renforcera sa politique de communication interne, notamment à travers sa lettre interne mensuelle et l'amélioration de son site internet.

Au plan national comme en région, l'ONCFS continuera de participer à la hauteur de ses moyens aux manifestations et actions de communication en direction des différents publics rassemblant les usagers de la nature au sens large, pour mieux diffuser les bonnes pratiques liées à la sauvegarde de la biodiversité. L'ONCFS renforcera sa communication sur l'ensemble des travaux scientifiques et des projets qu'il mène, tant en propre qu'avec les autres établissements de recherche, les instituts de développement et ses partenaires du monde la chasse ou de l'agriculture.

D'une manière générale, le plan de communication de l'ONCFS reflétera la diversité des missions de l'Établissement et contribuera à accroître sa notoriété.

















Objectif 42



Assurer en interne une bonne circulation de l'information

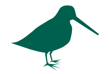
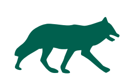
- Partage de l'information *via* la lettre interne *ONCFS Actualités* et le site intranet pour informer les agents en temps réel sur les choix et les orientations de l'Établissement et les réalisations de l'ensemble de la communauté de travail.
- Rédaction de fiches pratiques liées aux besoins en communication exprimés en interne (droits photographiques, relations médias).
- Établissement de notes de doctrines à l'attention des agents pour une meilleure application de la politique technique, afin de consolider l'expertise de l'ONCFS à tous les échelons territoriaux et de répondre à une demande des administrations et des partenaires.

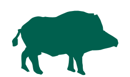
Objectif 43



Élaborer une politique de communication qui valorise en externe la connaissance, l'expertise et le savoir-faire en matière de faune sauvage

- Poursuite de l'amélioration du site internet de l'ONCFS.
- Mise en place d'un plan de communication et d'un plan médias contribuant notamment à une meilleure compréhension du concept de biodiversité (partenaires, collectivités).
- Valorisation des missions de l'Établissement par la participation à des manifestations et par une politique de publications ciblées (panneaux, brochures et dépliants).
- Mise à disposition des partenaires des résultats scientifiques et techniques acquis par l'ONCFS au service de l'amélioration des pratiques de gestion cynégétique et de préservation de la biodiversité :
  - publication d'articles scientifiques consolidant l'expertise assurée par l'ONCFS ;
  - développement d'articles de vulgarisation dans la revue technique *Faune sauvage* et dans la presse spécialisée agricole, cynégétique et naturaliste ;
  - participation aux colloques nationaux et internationaux, tant scientifiques pour enrichir les partenariats que techniques pour transférer la connaissance aux gestionnaires ;
  - mise à jour et accès facilité au fonds documentaire de l'ONCFS, *via* le site internet, incluant la valorisation des synthèses des connaissances des pôles de compétence thématiques ;
  - organisation de journées techniques régionales.




© ONCFS/I. Fabre.

➜ *Faucon crécerelle.*

Les **objectifs** et les **indicateurs** par **activités**



Activité 1
Police de la chasse et de la nature

Enjeu 2 : Développer la police de la protection de la faune et de ses habitats

Objectif 3 : S'adapter aux évolutions de l'État pour améliorer l'action de police

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de départements dans lesquels les conventions de coopération tripartite (ONCFS/ONEMA/État) ont été signées	75	90	102
Nombre de départements dans lesquels les protocoles de partenariat quadripartite avec les parquets ont été signés	35	50	65

Objectif 4 : Assurer la surveillance générale des territoires pour une meilleure application des lois et règlements

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de contacts par catégories d'usagers (monde de la chasse/acteurs institutionnels/autres usagers)	40 000 à 60 000		

Objectif 5 : Lutter contre les atteintes aux espèces et en contrôler le commerce et la détention

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de contrôles d'établissements (détention de faune hors gibier, élevages de sangliers, autres élevages de gibiers)	Variable selon les plans de contrôle		
Nombre de contrôles *in situ* (prélèvements, introductions d'espèces)			

Objectif 6 : Participer au contrôle du respect du contenu des dossiers d'évaluation des incidences dans le cadre de Natura 2000 et des mesures compensatoires

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de contrôles *in situ* des activités autorisées en site Natura 2000	Variable selon les plans de contrôle		
Nombre de contrôles *in situ* dans le cadre des mesures compensatoires			

Objectif 7 : Participer à la lutte contre les atteintes aux milieux

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre d'opérations de contrôle de circulation de véhicules terrestres à moteur réalisées	800 à 1 000		

Enjeu 8 : Poursuivre une police de la chasse adaptée à une gestion durable de la faune sauvage

Objectif 27 : Faire respecter les règles relatives à l'exercice de la chasse et à la régulation des nuisibles

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de permis de chasser contrôlés	50 000 à 80 000		
Nombre de piégeurs agrées contrôlés	À déterminer		

Objectif 28 : Lutter contre le braconnage et mettre en œuvre des opérations de surveillance et de contrôle d'envergure

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de nuits/agent effectuées	8 000 à 10 000		
Nombre d'opérations de contre-braconnage réalisées	À déterminer		





Activité 2
Études, recherche et expérimentations

Enjeu 5 : Participer à la préservation de la biodiversité de l'outre-mer

Objectif 15 : Travailler au développement de la connaissance et à la conservation de la biodiversité en outre-mer

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de plans nationaux d'actions en faveur de la faune sauvage auxquels participe l'ONCFS	5	5	5

Enjeu 6 : Évaluer l'état de conservation des espèces menacées ou chassables et assurer un suivi sanitaire performant

Objectif 17 : Assurer un suivi patrimonial de la faune sauvage sédentaire aux plans national et territorial

Objectif 18 : Améliorer la connaissance des populations d'oiseaux migrateurs sur l'ensemble de leurs aires de répartition

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de fiches cataloguées par l'ONCFS dans le cadre du SINP	25	30	35
Nombre d'espèces de faune suivies annuellement sur le plan national	Supérieur à 100		
Nombre de rapports de suivi (bilan annuel ou pluriannuel)	Entre 10 et 20		

Objectif 19 : Assurer la veille sanitaire de la faune sauvage

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de pathologies faisant l'objet d'une veille active	Entre 5 et 10		

Enjeu 7 : Comprendre le fonctionnement des populations en relation avec leurs milieux pour élaborer des outils de gestion pertinents

Objectif 21 : Renforcer les recherches sur les oiseaux d'eau et les zones humides dans un cadre international

Objectif 22 : Améliorer la connaissance de la dynamique de la petite faune sédentaire et des migrateurs terrestres dans les espaces agricoles et de montagne

Objectif 23 : Mieux connaître l'interface entre les ongulés sauvages et leurs habitats en vue de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Objectif 24 : Analyser l'évolution des populations de grands carnivores et leurs impacts sur les territoires

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de publications scientifiques et techniques réalisées	Supérieur à 150		
Nombre d'outils de gestion mis au point	Entre 2 et 4		

Activité 3
Expertise et appui technique à l'État

Enjeu 1 : Encourager une gestion concertée des espèces menacées dans leurs milieux

Objectif 1 : Contribuer à la mise en œuvre des actions de restauration des espèces menacées

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de plans nationaux d'actions auxquels participe l'ONCFS	Entre 20 et 25		

Objectif 2 : Contribuer à la définition des mesures d'évitement, de réduction d'impact ou de compensation des projets d'aménagement

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de rapports écrits intervenant suite à des questions techniques posées par les DREAL	Variable selon la demande		

Enjeu 3 : Contribuer à la maîtrise des espèces animales exotiques envahissantes et de celles portant atteinte à l'équilibre des écosystèmes ou aux activités humaines

Objectif 9 : Participer aux suivis, à l'étude et aux modalités de gestion des espèces exotiques envahissantes et des espèces animales autochtones protégées portant atteinte à l'équilibre des écosystèmes ou aux activités humaines

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de rapports d'expertises/Nombre de saisines	Variable selon la saisine (ordre de grandeur : 20/20)		

Enjeu 4 : Protéger et valoriser les espaces remarquables

Objectif 11 : Participer à la mise en œuvre de Natura 2000

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de DOCOB auxquels l'ONCFS participe	8	8	8
Nombre d'animateurs ayant suivi des formations délivrées par l'ONCFS	8	8	8

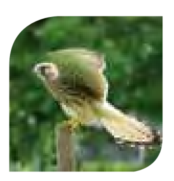
Objectif 12 : Contribuer au maintien et au rétablissement des continuités écologiques de la trame verte et bleue (TVB) dans les territoires ruraux et péri-urbains

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de participations au comité national et aux comités régionaux de suivi TVB	43	43	43

Enjeu 7 : Comprendre le fonctionnement des populations en relation avec leurs milieux pour élaborer des outils de gestion pertinents

Objectif 25 : Conduire et valoriser des expertises au bénéfice d'une réflexion prospective sur la gestion de la faune sauvage

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de rapports d'expertises/Nombre de saisines	Variable selon la saisine (Ordre de grandeur : 50/50)		



Enjeu 9 : Promouvoir la sécurité à la chasse et progresser dans une gestion dynamique du permis de chasser

Objectif 29 : Établir et promouvoir des préconisations en matière de sécurité à la chasse et de maniement des armes : réseau et commission sécurité

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre d'accidents sur la saison cynégétique n-1	150	< à 150	< à 150

Objectif 30 : Gérer l'examen et la délivrance du permis de chasser en améliorant leur efficacité et en simplifiant les procédures

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de séances organisées pour les épreuves théoriques et les épreuves pratiques	6 000	> à 6 000	> à 6 000
Nombre de candidats présents aux épreuves théoriques et aux épreuves pratiques	30 000	≥ à 30 000	≥ à 30 000
Nombre d'autorisations de chasser accompagné délivrées	3 000	≥ à 3 000	≥ à 3 000
Délai entre l'inscription au permis de chasser et l'obtention du permis	Inférieur à 2 mois		



Activité 4
Conseil et développement

Enjeu 4 : Protéger et valoriser les espaces remarquables

Objectif 13 : Gérer, valoriser et mettre en réseau des espaces sous statuts de protection

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de plans de gestion réalisés	100	100	100

Enjeu 5 : Participer à la préservation de la biodiversité de l'outre-mer

Objectif 16 : Participer à la gestion et sensibiliser à la préservation de la richesse biologique de l'outre-mer

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de publications scientifiques, techniques et de vulgarisation réalisées	20	20	20

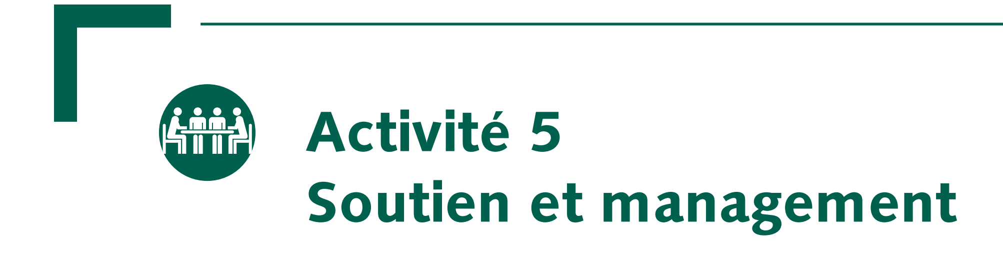
Enjeu 10 : Faire évoluer et partager les pratiques conduisant à une gestion durable des espèces chassables dans les territoires agricoles et forestiers

Objectif 31 : Développer des plateformes d'expertise et des territoires exemplaires en matière d'aménagement et de gestion des habitats favorables à la faune

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de territoires exemplaires labellisés	10	20	30

Objectif 32 : Développer le réseau Agrifaune en milieu agricole et promouvoir des références de bonne gestion de la nature ordinaire

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre de départements engagés dans une démarche Agrifaune	70	72	74
Nombre d'agriculteurs témoins Agrifaune	25	50	74
Nombre d'actions de valorisation et de vulgarisation des références Agrifaune	20	25	30



Activité 5
Soutien et management

Enjeu 11 : Adapter l'organisation des services aux territoires à enjeux et les effectifs aux missions

Objectif 33 : Fédérer la communauté de travail autour d'objectifs partagés

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Indice de satisfaction (services déconcentrés de l'État)	4/5	4/5	4/5

Objectif 35 : Mettre en œuvre des actions pour le mieux-être au travail

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre d'accords signés	≥ à 2		
Nombre d'agents ou d'encadrants formés à la prévention des risques psychosociaux	entre 30 et 40		

Enjeu 12 : Faire évoluer les métiers et les parcours professionnels pour mieux répondre aux enjeux

Objectif 36 : Participer avec le MEDDTL à l'adaptation de la politique de recrutement et des conditions de promotion des personnels aux besoins de l'ONCFS

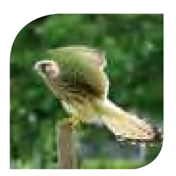
Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre d'agents nommés et promus en interne	≥ à 100		

Objectif 37 : Développer les compétences face aux nouveaux enjeux et optimiser les parcours professionnels des agents

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre d'agents formés	entre 1 400 et 1 700		
Nombre moyen de jours de formation par agent	≥ à 4		
Nombre moyen de journées de formation continue par agent	≥ à 3		

Objectif 38 : Favoriser le transfert du savoir au sein de l'Établissement et valoriser son expertise

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Mettre en œuvre la charte expertise ONCFS	Charte expertise ONCFS opérationnelle		
Élaborer et mettre en œuvre le guide du transfert du savoir	Élaboration du guide	Déploiement national du guide Transfert du savoir	



Enjeu 13 : S'appuyer sur des outils modernes et efficients pour optimiser la qualité de gestion de l'ONCFS

Objectif 39 : Développer en interne une démarche de qualité globale de gestion en améliorant les outils de contrôle et d'aide à la décision

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Mettre en œuvre un plan de contrôle interne comptable et financier	Plan de contrôle interne opérationnel		
Mettre en œuvre les outils de suivi du Contrat d'objectifs	Production de tableaux de bord		

Enjeu 14 : Promouvoir et valoriser l'action de l'Établissement à travers une politique de communication partagée

Objectif 42 : Assurer en interne une bonne circulation de l'information

Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Panel de diffusion de la *Newsletter* (périodicité bimestrielle)	Ensemble des agents de l'ONCFS		

Objectif 43 : Élaborer une politique de communication qui valorise en externe la connaissance, l'expertise et le savoir-faire en matière de faune sauvage

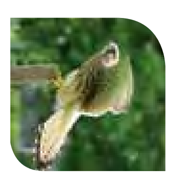
Indicateurs CO 2012-2014	Cible 2012	Cible 2013	Cible 2014
Nombre d'articles de presse publiés (local et national)	> à 2 000	> à 2 000	> à 2 000

Tableau de présentation des activités

Activités	% temps passé
Police de la chasse et de la nature	
Études, recherche et expérimentations	
Expertise et appui technique de l'État	
Conseil et développement	
Soutien et management	

Contrat d'objectifs 2012-2014 de l'ONCFS

Engagements du Grenelle de l'environnement		Activité Police de la chasse et de la nature								Activité Études, recherche et expérimentations									Activité Expertise et appui technique à l'État											Activité Conseil et dévelop-pement				Activité Soutien et management										
		Objectifs								Objectifs									Objectifs											Objectifs				Objectifs										
		3	4	5	6	7	14	27	28	15	17	18	19	20	21	22	23	24	1	2	8	9	10	11	12	25	26	29	30	13	16	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43
2 - Préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels																																												
2.1 Arrêter la perte de biodiversité et conforter la richesse du vivant																																												
2.1.1 Une trame verte et bleue maillant l'ensemble du territoire																																												
Engagement 73	Trame verte et bleu : pilotée localement en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, sur une base contractuelle, dans un cadre cohérent garanti par l'État																								X																			
Engagement 74	Stratégie nationale des aires protégées et plan de conservation et de restauration dans les cinq ans des 131 espèces en danger critique d'extinction en France (métropole et outre-mer)					X				X									X											X														
2.1.2 Créer par l'expertise, la formation et la recherche les outils de compréhension, de gestion et de suivi indispensables																																												
Engagement 82	Identifier les moyens de maintenir le service environnemental fourni jusque-là par les jachères																															X	X											
Engagement 84	Renforcement de la stratégie nationale pour la biodiversité	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X				X	X													
2.3 Des agricultures diversifiées, productives et durables																																												
2.3.2 Généraliser les pratiques agricoles écologiquement productives																																												
Engagement 124	Promouvoir l'organisation des acteurs agricoles et non agricoles sur un territoire, opérateurs sur l'ensemble du territoire concerné																															X	X											



Engagements du Grenelle de l'environnement		Contrat d'objectifs 2012-2014 de l'ONCFS																																										
		Activité Police de la chasse et de la nature								Activité Études, recherche et expérimentations									Activité Expertise et appui technique à l'État											Activité Conseil et dévelop-pement				Activité Soutien et management										
		Objectifs								Objectifs									Objectifs											Objectifs				Objectifs										
		3	4	5	6	7	14	27	28	15	17	18	19	20	21	22	23	24	1	2	8	9	10	11	12	25	26	29	30	13	16	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43
4 - Instaurer une démocratie écologique																																												
4.3 Collectivités territoriales : des acteurs essentiels de la définition et de la mise en œuvre des politiques de développement durable																																												
Engagement 177	Biodiversité et ressources naturelles en outre-mer									X																																		
Engagement 180	Gouvernance : adapter les dispositions réglementaires au contexte de l'outre-mer						X																																					
4.4 Des pouvoirs publics exemplaires																																												
Engagement 182	Achats publics éco-responsables																																							X			
4.6 Une gouvernance écologique pour les acteurs économiques et sociaux																																												
Engagement 199	Intégrer le développement durable dans les instances de dialogue et de négociation de l'Établissement																																	X										
4.7 Citoyens et consommateurs responsables : éducation, formation et information																																												
4.7.2 Formations professionnelle et continue																																												
Engagement 211	Développer la formation continue au sein des administrations publiques																																					X						
Engagement 212	Renforcer les formations d'experts dans certaines matières où cette capacité fait défaut																																					X	X					

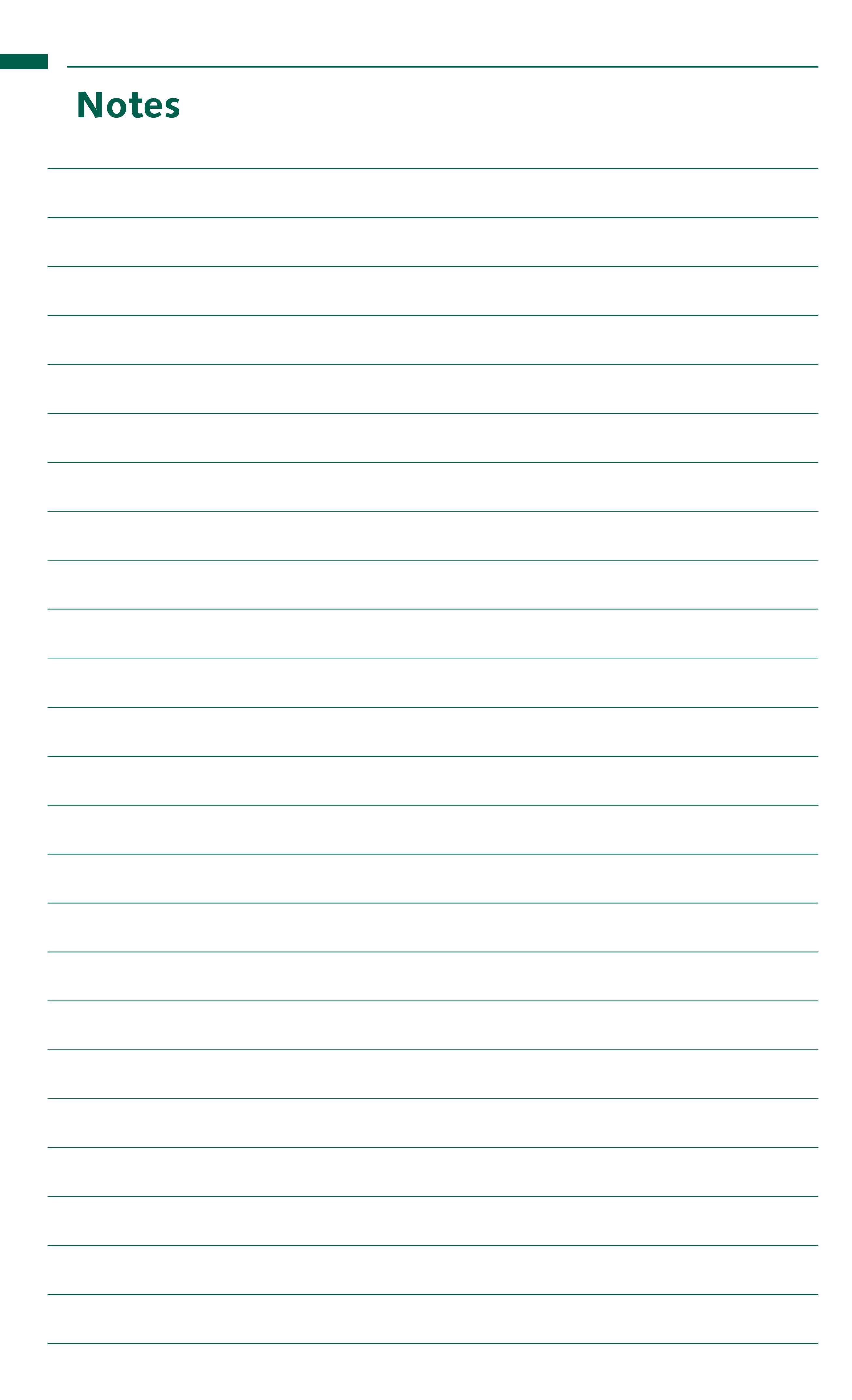
Stratégie nationale pour la biodiversité	Contrat d'objectifs État/ONCFS N° de l'objectif visé
Orientation stratégique A **Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité**	
Objectif 1 - Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature	42, 43
Objectif 2 - Renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes	42, 43
Objectif 3 - Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs	33, 37, 42, 43
Orientation stratégique B **Préserver le vivant et sa capacité à évoluer**	
Objectif 4 - Préserver les espèces et leur diversité	1, 2, 3, 5, 26, 27, 28
Objectif 5 - Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés	12
Objectif 6 - Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement	4, 6, 7, 11, 13
Orientation stratégique C **Investir dans un bien commun, le capital écologique**	
Objectif 7 - Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique	
Objectif 8 - Développer les innovations pour et par la biodiversité	
Objectif 9 - Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité	34, 35, 36
Objectif 10 - Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer	14, 15, 16
Orientation stratégique D **Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité**	
Objectif 11 - Maîtriser les pressions sur la biodiversité	9, 10, 33
Objectif 12 - Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques	23, 32
Objectif 13 - Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles	
Orientation stratégique E **Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action**	
Objectif 14 - Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles	8, 40
Objectif 15 - Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés	12, 32
Objectif 16 - Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires	
Objectif 17 - Renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité	
Orientation stratégique F **Développer, partager et valoriser les connaissances**	
Objectif 18 - Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances	17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25
Objectif 19 - Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances	31, 32, 38
Objectif 20 - Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations	29, 30, 37



Glossaire

AAMP	Agence des aires marines protégées
Anses	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ATEN	Atelier technique des espaces naturels
CARMEN	Site d'accompagnement de l'application de cartographie en ligne
CELRL	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CEMAGREF	Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement *(ex Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts)*
CN	Cellule nationale
CNERA	Centre national d'études et de recherche appliquée
CNPF	Centre national de la propriété forestière
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CO	Contrat d'objectifs
CREN	Conservatoire régional d'espaces naturels
DDT	Direction départementale des territoires
DOCOB	Document d'objectifs
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EBHS	*European Brown Hare Syndrom*
ELO	*European Land'Owners*
FDC	Fédération départementale des chasseurs
FNC	Fédération nationale des chasseurs
FRC	Fédération régionale des chasseurs
GED	Gestion électronique documentaire
GEOC	Groupe d'experts sur les oiseaux et leur chasse
GPRH	Gestion prévisionnelle des ressources humaines
ICE	Indicateur de changement écologique
IFORE	Institut de formation de l'environnement
INRA	Institut national de la recherche agronomique
MAAPRAT	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
MEDDTL	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
MISEN	Mission interservices eau nature
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
OGM	Observatoire des galliformes de montagne
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF	Office national des forêts
PAC	Politique agricole commune
PC	Permis de chasser
PeGASE	Perdrix grise – agriculture : un système à expliquer
PN	Parc national
PV	Procès-verbal
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RH	Ressource humaine
RNCFS	Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
RNN	Réserve nationale naturelle
RNR	Réserve naturelle régionale
SAGIR	Réseau de surveillance des maladies de la faune sauvage
SCAP	Stratégie de création des aires protégées
SDGC	Schéma départemental de gestion cynégétique
SINP	Système d'information sur la nature et les paysages
SMPE	Service mixte de police de l'environnement
SRCE	Schémas régionaux de cohérence écologique
SNB	Stratégie nationale de la biodiversité
TVB	Trame verte et bleue
VTM	Véhicule terrestre à moteur

Notes



Office national de la chasse et de la faune sauvage
Directeur de la publication : Jean-Pierre Poly
Coordination : Dominique Gamon

Conception graphique et réalisation : CHROMATIQUES ÉDITIONS
Crédits photos de la couverture : ONCFS : P. Massit, P. Rocher, M. Schwoerer, S. Travichon
Impression Jouve (Mayenne) – Achevé d'imprimer : 1er trimestre 2012
Imprimé sur du papier issu de forêts durablement gérées et par un imprimeur certifié Imprim'Vert.







Contrat d'**objectifs** 2012 – 2014



85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris

www.oncfs.gouv.fr